

Comité Social et Économique TER Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 août 2019

Présents :

DIRECTION

M. RABIER, DRH	Président
Mme BULTHE, Relations Sociales	Assesseur
M. GOURBEYRE, Directeur ERC TER Picardie Adjoint	
M. MAGDA, Directeur Production TER HDF	
M. RAMACKERS, DET Technicentre HDF	

ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	OS	Exc/Présent	SUPPLÉANTS	<u>OS</u>	Exc./Vote
M. KIKOS	CGT	P	Mme CORBIN	CGT	
Mme DERAÏN	CGT	E	M. WATTEBLÉD	CGT	V
M. DECLERCQ	CGT	P	M. PIETTON	CGT	V
M. FOURNIER	CGT	P	M. WILLAEYS	CGT	V
Mme BASSEZ	CGT	P	Mme DINGEON	CGT	
M. SMAGHUE	CGT	E	M. BERTHEVAS	CGT	
Mme MAHIEUX	CGT	E	M. WARTELE	CGT	V
M. ESPINOUSE	CGT	E	M. GOMET	CGT	
Mme BOUKREDIA	CGT	E	Mme KOURKOUZ	CGT	
M. HOUEL	CGT	P	M. PARJOUET	CGT	
M. LAMBERT	Sud Rail	P	M. MALANSKA	Sud Rail	V
M. MAGNIER	Sud Rail	P	M. FRANCOIS	Sud Rail	
Mme MIET	Sud Rail	P	Mme RICHON	Sud Rail	
M. SOUIN	Sud Rail	P	M. HIAUX	Sud Rail	
M. LENFANT	Sud Rail	E	Mme PARENTY	Sud Rail	
M. EUDELINÉ	Sud Rail	E	M. PLATEAUX	Sud Rail	V
Mme RONGIER-JORE	Sud Rail	E	Mme PLESSY	Sud Rail	V
Mme LE SAINT	UNSA Ferroviaire		Mme COQUERIAUX	UNSA Ferroviaire	

M. HONVAULT	UNSA Ferroviaire		M. GAUDEAU	UNSA Ferroviaire	
M.TROUCHAUD	UNSA Ferroviaire		M. MASSE	UNSA Ferroviaire	
M. DEBAST	UNSA Ferroviaire		Mme DUPRE	UNSA Ferroviaire	
Mme CORNET WIART	UNSA Ferroviaire		M. MIENS	UNSA Ferroviaire	
M. TOURNAY	UNSA Ferroviaire		M. DESMET	UNSA Ferroviaire	
M. DELECOEULLERIE	FO		Mme ALEXANDRE	FO	
Mme DEDISSE	FO		M. FERTÉ	FO	
M. TAILLEZ	CFDT		Mme MARTIN	CFDT	
Mme MANIER	CFDT	E	M. FOSSIER	CFDT	V

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. LECOMTE	CGT	Fédération Nationale des Travailleurs, Cadres et Techniciens des chemins de fer
M. GRANDE	SUD-Rail	Fédération des Syndicats des Travailleurs du Rail Solidaires, Unitaires et Démocratiques
M. LEVENT	UNSA Ferroviaire	Union Nationale des Syndicats Autonomes Fédération des cheminots
M. FERTÉ (E)	FO	FO
M. VEZARD	CFDT	Fédération des cheminots CFDT

Ordre du jour de la réunion du Comité Social et Économique
du jeudi 29 août 2019

Approbation du procès-verbal des CSE des 11, 13, 24, 25 et 27 juin, 3, 11 et 25 juillet 2019	32
Information de Monsieur le Secrétaire	32
Information de Monsieur le Trésorier	33
Information de Monsieur le Président	35
Information sur le projet de réorganisation de la lutte anti-fraude et de l'espace de vente en gare d'Amiens de l'ERC Picardie, Partie 1 : lutte anti-fraude sur le périmètre de l'ERC Picardie	53
Information dans le cadre de la dénonciation d'accords et usages locaux ex ECT de Lille	53
Consultation (2^{ème} phase supplémentaire d'échanges) sur les conséquences de la nouvelle structuration du groupe au 1^{er} janvier 2020 au niveau du périmètre du CSE TER Hauts-de-France	54

La séance est ouverte à 9 h 45.

M. RABIER, Président

Bonjour à tous pour ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer.

Je pense que la majorité autour de cette table le sait, nous avons vécu un drame le 13 août dernier. Une cheminote des Hauts-de-France a vécu ce drame avec un collègue, jeune apprenti pour devenir conducteur. Je veux vous proposer, avant que nous commencions nos travaux, une minute de silence s'il vous plaît. Il s'agit de Monsieur PIERROT Thomas.

Minute de silence

Je vous remercie. Il s'agit d'un jeune de 33 ans, dans l'entreprise depuis plusieurs mois, qui terminait sa formation de conducteur sur Lille. Ce drame a bien évidemment choqué. Il a choqué tout le monde, particulièrement ses proches, ses collègues, l'équipe pédagogique, les représentants du personnel qui le connaissaient ou pas, bien évidemment l'ensemble de l'encadrement. Un certain nombre de mesures que je ne vais pas redécrire ici ont été prises en urgence. D'autres investigations continuent et sachez que nous organisons une CSSCT le 4 septembre prochain pour faire, j'ai envie de vous dire, la dernière lumière sur ce dossier qui interpelle un certain nombre. Cela permettra de mettre à plat toutes les données, les dernières informations et nous laissons donc cette commission travailler sur ce drame qui est un suicide.

Je vous propose de procéder à l'appel.

M. LECOMTE, RS CGT

Quelques précisions pour la délégation CGT. Monsieur Pierre WILLAEYS remplace Laëtitia MAHIEUX, Monsieur David WARTELE remplace Monsieur Éric ESPINOUSE, Monsieur Xavier WATTEBLED remplace Madame Daisy DERAÏN, Monsieur Loïc PIETTON remplace Fabien. Nous avons Monsieur PARJOUET qui devait remplacer Madame Fatima BOUKREDIA mais apparemment il n'est malheureusement pas présent puisqu'il n'a pas été dérogé. Moi-même, je remplace David ROTOLO.

M. RABIER, Président

Merci, nous allons regarder pour Monsieur PARJOUET.

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Pour la délégation SUD-Rail, Madame Mélanie RONGIER-JORE, Monsieur Maxime LENFANT et Monsieur Vincent EUDELIN seront remplacés par Monsieur Sylvain PLATEAUX, Madame Sophie PLESSY et Monsieur Mickaël MALANSKA.

M. RABIER, Président

Merci.

M. LEVENT, RS UNSA Ferroviaire

Pour la délégation UNSA Ferroviaire, tous les titulaires sont présents. Pauline DEBAST, représentante syndicale sera représentée par moi-même, Marc LEVENT.

M. RABIER, Président

Merci.

M. DELECOEULLERIE, FO

Pour la délégation FO, Loïc FERTÉ n'est pas remplacé.

M. RABIER, Président

Merci.

M. VÉZARD, RS CFTD

Pour la CFTD, Madame MANIER est remplacée par Monsieur FOSSIER.

M. RABIER, Président

Merci. Je vous propose d'écouter vos déclarations préalables si vous en avez.

M. LECOMTE, pour la CGT, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Le week-end dernier s'est tenu, sur notre territoire, à Biarritz plus exactement, le sommet du G7 réunissant les plus riches pays dits démocratiques. Dans une ville barricadée, transformée en bunker, coupée de la réalité des populations. Les chefs d'État des pays les plus fortunés de la planète devaient parler d'inégalités. C'était bien là le thème de ce sommet. À l'issue de cette rencontre, on peut déjà dire que la montagne a accouché d'une souris en termes de lutte contre les inégalités. D'ailleurs, il suffit d'écouter le discours de clôture du président Macron pour s'en convaincre. Aucune annonce n'a été faite dans ce sens. Pour rappel, le nombre de pauvres en France a augmenté de 600 000 entre 2006 et 2016 pour s'établir à environ 8,8 millions de pauvres. Chiffres observatoire des inégalités. Sans les effets de la politique sociale mise en place par le CNR, pourtant mise à mal par les différents gouvernements précédents ainsi que celui de la République En Marche, ce chiffre aurait, à n'en pas douter, été beaucoup plus élevé. Preuve en est que la réponse d'une solidarité sociale est le meilleur rempart contre un capitalisme sans limites. De même, sur l'urgence climatique, rien non plus de concret. Mis à part des effets de communication d'Emmanuel Macron pour occuper l'espace médiatique afin de lui donner une virginité écologique. Nous ne sommes pas dupes, nous savons pertinemment que le milieu dans lequel le Président de la République gravite, la question écologique, face au profit financier, ne pèse pas lourd. Le double langage est désormais la marque de fabrique de ce gouvernement. Le décalage entre les annonces de façade sur le climat et l'adoption du CETA le confirme. Le « en même temps » est poussé à son paroxysme. On facilite les échanges commerciaux entre le continent nord-américain et l'Europe donc augmentation de la pollution, gaz à effet de serre, CO2, et en même temps c'est bon pour la planète. En effet, le gouvernement et la majorité affirment que les gaz à effet de serre relâchés par les transports transatlantiques supplémentaires seraient compensés par la baisse des transports de ces mêmes marchandises par voie terrestre. En clair, il vaut mieux consommer des biens et des services de très très loin plutôt que produire à côté de chez soi. Vous avouerez que c'est quand même un sujet des plus discutables. La possibilité d'échanger des denrées que l'on ne produira pas en France est un des autres arguments de Macron sur ce sujet. Pas si sûr que les Français soient aussi friands de sirop d'érable. La sauvegarde du climat est

devenue un enjeu majeur. Les différents modes de vie, consommation, transport, doivent rapidement évoluer avant que le point de non-retour ne soit définitivement atteint. Malheureusement, la politique nationale n'en prend pas le chemin. Que penser de la ministre de la transition écologique et solidaire, ancienne directrice de la stratégie à la SNCF, dont la seule transition réussie est le transfert du Fret ferroviaire sur la route ? Tout par camions. En matière de lutte contre la pollution, on peut largement mieux faire. Bien sûr, d'autres faits d'armes sont à porter à son actif. Haute fonctionnaire à la SNCF, elle a contribué aux choix néfastes de sous-développement de notre entreprise, ce qui lui permettra de dire plus tard qu'il faut réformer la SNCF et amener de la concurrence car celle-ci fonctionne mal. Si les enjeux n'étaient pas aussi dramatiques, nous pourrions en rire. Avec ce genre de personnages, nous sommes bien face à des politiciens au double discours, face aux incohérences des annonces d'intentions et la politique mise en œuvre. Nous ne pouvons pas nous attendre à autre chose avec une majorité politique composée de girouettes. Nous connaissons les raisons des difficultés de la SNCF. Le manque de moyens financiers pour entretenir le réseau en est une. Assécher les budgets pour ensuite annoncer une mauvaise gestion et sortir ensuite un rapport de l'EPSF sur la situation sécuritaire s'apparente à un véritable coup de Jarnac. D'ailleurs, il y a de quoi dire sur ce rapport. Tout d'abord, rappelons que l'EPSF a validé la déréglementation ferroviaire depuis des années. Si on en croit le rapport, une dizaine d'agents de l'EPSF ont contrôlé 14 000 km de lignes sur une vingtaine de jours. Cela fait 70 km de lignes par jour et par agent. Nous sommes face à un véritable exploit olympique digne d'envoyer l'athlète Eliud KIPCHOGE au rang d'amateur. De plus, il n'est fait aucune référence dans ce rapport à l'utilisation massive de la sous-traitance. Le système ferroviaire est face à des choix exercés par les gouvernements successifs et la direction SNCF qui visent à la recherche effrénée de baisse des coûts et à la casse de l'outil public et la SNCF. Les réformes en cascade, notamment 2014 et 2018, le recours massif à la sous-traitance, à l'externalisation, à la casse des effectifs cheminots, le recours à l'emploi précaire, la stratégie du tout business, sont les ingrédients de la mauvaise recette qu'ils continuent de nous servir. La réforme de 2014 prévoyait le recrutement de 500 agents par an jusqu'en 2020 pour faire face au défi de la régénération des voies. Cet objectif n'a jamais été réalisé. Pire, en 2018, nous enregistrons -285 agents pour l'entretien. Depuis 2014, la sous-traitance a augmenté de 35 % à la SNCF. En cinq ans, ce sont plus de 10 000 emplois de cheminots équivalents temps plein qui ont été confiés à la sous-traitance. La direction SNCF reconnaît que le recours à la sous-traitance représente un surcoût de 10 à 15 %. Le dernier contrat de performance État SNCF Réseau prévoyait notamment la régénération de 1000 km de voies. Pour exemple, seulement 800 ont été réalisés en 2018. Dans le cadre de la réforme dite du Pacte Ferroviaire de 2018, le gouvernement a fait le choix de concentrer les moyens sur les métropoles et d'abandonner les lignes régionales et de proximité. Pour l'heure, une question se pose : quelle stratégie sert ce rapport fantôme de l'EPSF ? Bien évidemment, ce constat n'est pas propre à SNCF Réseau. Epic de tête et Mobilités font également les frais de cette stratégie mortifère. La région SNCF TER Hauts-de-France contribue largement à appliquer cette politique. Depuis plusieurs mois, vous n'avez de cesse que de restructurer, modifier les organisations, avec toujours la même optique, maîtriser l'évolution de la trajectoire financière tout en développant la qualité de service. Concrètement, faire mieux et moins cher. Cependant, vous conviendrez que cela fait plusieurs années que la direction de la

SNCF a entrepris de réduire les budgets dans certains domaines comme l'emploi ou l'augmentation des salaires. En l'état actuel, vouloir améliorer la qualité de service dans ces conditions n'est plus possible. Pourtant, l'argent existe. Il n'y a qu'à voir celui utilisé par la communication à hauteur de 300 millions d'euros. Sans vouloir passer pour des oiseaux de mauvais augure, la future structuration et gouvernance du Groupe SNCF au 1^{er} janvier 2020, conséquence directe de la loi dite du Nouveau Pacte Ferroviaire, n'est pas de nature à rassurer. Gageons que celle-ci va fortement impacter le personnel. Déjà, à de nombreuses reprises, vous avez été alertés sur les conséquences sanitaires et sociales dues aux bouleversements de l'entreprise. Nous avons également constaté un management sous la contrainte mettant les salariés en situation de souffrance. Les trois droits d'alerte déposés sur le périmètre du CSE Hauts-de-France en témoignent. Il est plus que temps de stopper toute réorganisation synonyme de dégradation des conditions de travail. Il est plus que temps de redonner aux agents les moyens de réaliser ce pour quoi ils se sont engagés dans l'entreprise, à savoir, être au service du public et donner à l'usager la prestation qu'il est en droit d'attendre. Pour notre part, la CGT continuera de mettre tout en œuvre afin d'améliorer le bien-être légitime de tout salarié. Il s'agit de conditions de travail, de rémunération, de déroulement de carrière, de respect de la personne et de considération. Pour en revenir à des sujets plus locaux, le 13 août dernier, un élève stagiaire mettait fin à ses jours en se jetant sous un train. Ce drame nous a tous choqués. Ce geste a interpellé la CGT. Une personne, quelle qu'elle soit, qui utilise son outil de travail pour mettre fin à ses jours devrait tous nous interpeller sans aucune exception. Dans un premier temps, il nous a paru indispensable de déposer un droit d'alerte afin de préserver les élèves stagiaires, l'ensemble de l'équipe formation et la ligne hiérarchique. C'est ce qu'a fait le référent CSSCT. Ce droit d'alerte a été traité normalement par la direction et des mesures immédiates ont été mises en place. Une réunion avec l'ensemble du personnel concerné, deux psychologues et un représentant des services sociaux s'est même tenue le vendredi 16 août. Une fois le danger grave et imminent a priori levé, il est naturellement apparu nécessaire, pour la CGT, de missionner des élus afin de mener une enquête sur ce drame. Il s'avère aujourd'hui que cette enquête dérange fortement. Doit-on vous rappeler que ce genre d'enquête est permis par le Code du travail et également par le Règlement intérieur de ce CSE ? Il semblerait que certains l'aient oublié. Dans un geste de bonté absolue, la direction a, dans un premier temps, pris acte de cette demande d'enquête à travers un mail datant du 23 août dans lequel elle accordait généreusement deux jours à chacun des missionnés pour la mener avec, en plus, obligation de rendre un rapport écrit au président de CSSCT pour, au plus tard, le 5 septembre. Nous n'épilouterons pas sur ces deux jours car là n'est pas le motif de notre interpellation. Là, retournement de situation improbable et complètement inexplicable. Le 28 août, toujours par mail, la direction nous invite à suspendre cette mission d'enquête suite à la tenue d'une CSSCT production, évolution des services supplémentaires qui aura lieu le 4 septembre prochain. Doit-on une fois de plus vous rappeler le but de cette enquête ? Il s'agit d'éclaircir toutes les rumeurs qui circulent actuellement sur le drame et faire stopper tout ceci le plus tôt possible pour le bien de tous avant que ça ne prenne encore plus de proportions. La direction devrait donc nous soutenir dans cette démarche. D'ailleurs, la CGT s'étonne encore aujourd'hui du refus de la direction de désigner un de ses membres afin de mener l'enquête conjointement avec nous comme le Code du travail le précise. Cela aurait à coup sûr permis d'éviter toutes ces

fausses informations qui circulent actuellement sur le dos de la CGT qui tendraient à vouloir démontrer qu'elle se la joue solo, voire même, faire de la récupération syndicale de ce drame. Ces pensées sont sans fondement et complètement erronées, voire même insultantes, pouvoir penser une seule seconde que cela nous laisse sans voix. La véritable raison de cela est que la direction refuse de missionner un de ses représentants pour mener cette enquête voulant de ce fait faire peser toute cette incompréhension à la seule CGT. Un peu cavalier comme attitude, ne trouvez-vous pas Monsieur le Président ? Par cette posture, vous êtes en train de faire passer la CGT pour des inquisiteurs auprès des cheminots. Alors que ce drame devrait tous nous interloquer, vous, de votre côté, refusez d'assumer vos responsabilités en tant qu'employeur préférant casser du sucre sur le dos de la CGT. De quel droit pouvez-vous vous permettre de suspendre l'enquête que vous avez par ailleurs acceptée le 23 août dernier ? Quel article du Code du travail vous autorise à agir de la sorte ? De quel chapeau magique sortez-vous cela ? Toutes ces manœuvres servant à discréditer la CGT ne vous feront pas grandir Monsieur le Président, bien au contraire. Sachez bien que cela ne déstabilisera pas la CGT et qu'à travers votre comportement, cela renforce notre volonté de mener à bien cette enquête. Autre sujet épineux du moment. Les fermetures annoncées des résidences ASCT de Tergnier et de Boulogne ainsi que celles de la Traction, toujours sur Boulogne, sans oublier le transfert de charges des résidences ASCT de Cambrai et d'Aras vers Douai. La direction a décidé, une fois de plus sans aucune concertation, de mettre en place ce qu'elle appelle des entretiens découverte. Insistons un peu sur ce terme découverte. Car, quoi penser quand on apprend de la bouche de dirigeants qu'il est moins anxiogène pour un cheminot de se voir convoqué à un entretien découverte plutôt qu'à un entretien exploratoire ? Pourtant, dicit le RH910, il est bien question d'entretiens exploratoires alors pourquoi mentir aux cheminots ? La CGT vous a dernièrement interpellé au sujet de ces entretiens que vous avez décidé de tenir malgré le fait qu'aucune information officielle n'ait été faite aux élus du CSE. Vous connaissant, vous allez essayer, par un tour de passe-passe de nous faire croire que cette information nous a été transmise lors de la plénière du CSE du 25 avril 2019. Sauf qu'en regardant de plus près, et notamment en relisant l'ordre du jour de cette plénière, à aucun moment il n'est question de fermeture de résidences. Seul un point étape sur le SA2020 dans lequel vous avez fait brièvement référence à cela. Cela ne doit, en aucun cas, être considéré comme une information faite aux élus CSE donc il ne devrait pas y avoir d'entretiens actuellement. Dans l'ordre du jour du CSE du 10 septembre prochain, figure bien un point consultation sur le projet d'évolution des résidences de Boulogne, Douai et Tergnier. Donc, pourquoi alors avoir, avec insistance, débuté des entretiens exploratoires avant cette consultation ? C'est contraire au chapitre 4 du RH910. Pour rappel, il est bien écrit en première ligne de ce chapitre que l'accompagnement débute après la première information écrite avec des instances de représentation du personnel. C'est pourquoi la CGT vous demande de stopper de suite la tenue de ces entretiens en attendant au moins le CSE du 10 septembre prochain. D'ailleurs, dans le dossier du 10 septembre, il est toujours question de projet d'évolution. Dernier point que nous voudrions aborder à travers cette déclaration, bien que le risque soit de $7,92 \cdot 10^{-9}$, un nouvel incident du même type que celui du 4 janvier dernier à Brunoy est survenu le 8 août à Nemours. Une fois de plus, cet incident a inhibé le SAR et le SAL de la Regio 2N. Pourtant, il était quasi impossible d'après vous que cela puisse se reproduire. Comme quoi la CGT

avait une fois de plus raison d'agir à travers le droit d'alerte déposé sur notre région. L'incident de Nemours n'a cette fois pas incriminé le capot du coupleur électrique de l'attelage automatique. C'est d'autant plus inquiétant que le vernis isolant appliqué sur l'ensemble des rames Regio 2N circulant en Hauts-de-France n'aurait pas permis d'éviter ce nouvel incident. Devant le fait accompli, la direction a ressorti du fond d'un de ses tiroirs une note de service invitant les ADC à utiliser la radio en mode secours. Doit-on vous rappeler qu'une telle note de service, alors en place sur le périmètre de l'établissement Traction Hauts-de-France, avait été abrogée par la direction le 31 janvier 2019 ? Mais alors, pourquoi la ressortir aujourd'hui ? L'inspecteur du travail serait ravi d'apprendre que la note de service abrogée en sa présence le 31 janvier est aujourd'hui de nouveau applicable. La probabilité pour un joueur de gagner au loto est de $5,24 \cdot 10^{-6}$ source Google. La CGT vous invite, étant donné votre fort attachement à la probabilité, à tenter votre chance mais en aucun cas à jouer avec la sécurité des agents et des usagers.

Monsieur le Président, la délégation CGT vous remercie de votre attention.

M. RABIER, Président

Merci, y a-t-il d'autres déclarations ?

M. GRANDÉ, pour SUD-Rail, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les représentants du collège salarié de direction de SNCF Mobilité,

Mesdames et Messieurs les élus et représentants syndicaux,

La braderie a commencé bien avant l'heure !

En plein mois de juillet, le gouvernement a rendu public le cadrage général du projet de loi sur les retraites. Il prépare maintenant le projet de loi accompagné d'un "débat citoyen" alors que le projet n'a pas bougé depuis la mise en place du Haut-commissariat et qu'une large majorité des syndicats y est opposée.

La conception de la justice qu'a le gouvernement c'est que tout le monde y perde... car c'est bien cela qui se passera :

- Départ à 62 ans possible mais avec une décote.*
- Calcul de la retraite sur la totalité de la carrière et pas seulement sur les meilleures années ou la situation des 6 derniers mois.*
- La pension de chaque génération dépendrait de l'espérance de vie.*
- Les indépendants cotiseront bien moins que les salarié-es mais pourront avoir droit à un minimum de pension identique. C'est pourtant ce qui est appelé un régime spécial non ?*
- Les hauts salaires, les salarié-es des grandes entreprises bénéficieraient de nouveaux avantages fiscaux pour une retraite complémentaire par capitalisation. C'est pourtant ce qui est appelé un régime spécial non ?*

Les exemples donnés par le gouvernement comparent l'application de la retraite par points à une situation où la durée de cotisation serait encore allongée dans le système actuel. Ou comment nous demander de choisir entre la peste et le choléra.

Cette entourloupe en cache une autre : si le gouvernement a renoncé, pour ne pas faire de vagues, à augmenter tout de suite la durée de cotisation nécessaire pour le taux plein ou reculer l'âge de départ, il envisage sérieusement de le faire après le vote de la loi.

Aujourd'hui la situation est loin d'être parfaite mais on sait quels sont nos droits en fonction de nos cotisations.

Demain :

- Les droits bougeront en fonction des valeurs d'achat et de service des points déterminées chaque année par le gouvernement...*
- Les droits diminueraient en fonction de l'espérance de vie à la retraite de la génération (avec une plus ou moins grande décote).*

Sud rail et son union solidaire revendique :

- La justice sociale, la solidarité intergénérationnelle, l'égalité hommes-femmes.*
- un départ au maximum à 60 ans, et moins en prenant en compte les acquis professionnels et les pénibilités.*
- Un taux de remplacement à 75 % pour le taux plein, et une retraite au moins égale au SMIC.*

Pour l'obtenir, il nous faudra sortir des sentiers battus et des journées d'actions syndicales traditionnelles et divisées.

Les jeunes qui critiquent un système capitaliste qui mène la planète à l'épuisement sont aussi ceux et celles qui vont se trouver confronté-es à devoir être toujours plus productifs, travailler plus longtemps... En mettant ensemble nos colères, nos revendications, nos mobilisations, nous pouvons remettre en cause les projets annoncés.

Pendant ce temps, à la SNCF il faut un rapport pour que nos dirigeants découvrent l'état lamentable du réseau...

Le rapport de l'EPSF, Autorité française de sécurité ferroviaire, qui a fuité opportunément sous fond de guerre interne à la succession de l'actuel PDG de la SNCF, n'apprend rien à la Fédération SUD-Rail et encore moins aux cheminots sur l'état déplorable du réseau ferré français.

Outre ces guerres de succession, ce qui est réellement inquiétant c'est que rien n'est toujours mis en place dans la loi du mal nommé « Pacte Ferroviaire » ou dans la Loi d'Orientation des Mobilités pour permettre d'améliorer la qualité du réseau.

Le délitement du réseau est la conséquence directe de la faillite de la politique ferroviaire de l'État soutenu par la Direction SNCF.

À travers des mesures dogmatiques : fin de l'embauche au statut, ouverture à la concurrence... le gouvernement ne se donne pas les moyens humains et financiers de remettre le réseau ferré à un niveau de qualité suffisant pour permettre au transport

de voyageurs et de marchandise un rééquilibrage modal avec le routier et l'aérien permettant de répondre à l'urgence écologique.

Au contraire, après le soutien d'Élisabeth Borne, les amendements du Sénat visant à transférer la gestion des petites lignes aux régions, ce qui renforcera le délitement du réseau, est clairement un acte climaticide de plus, qui ne laisse plus aucun doute quant à la volonté de l'état.

Ces lignes peu empruntées mais indispensables aux usagers en région ou au fret représentent un tiers du réseau ferré national.

La plupart des régions, dont la nôtre, ne seront pas en capacité financière d'assurer la régénération et la maintenance des infrastructures.

Ces lignes fermeront ou les régions feront appel à des sociétés privées qui privilégieront leurs profits ou survies au détriment de la qualité de service.

Pour ce qui est des moyens humains, là aussi, le compte n'y est pas.

Outre le contexte de restrictions budgétaires drastiques qui conduit à supprimer des postes plutôt que d'en créer, le manque d'attractivité des salaires, des conditions de travail et la fin des embauches au statut ne permettront pas de recruter les compétences nécessaires à la remise à niveau des infrastructures.

SUD-Rail dénonce les arguments fallacieux de la ministre consistant à dire que si l'EPSF n'a pas stoppé les circulations et que le risque n'est pas avéré, il l'est !

La Fédération SUD-Rail exige que le gouvernement sorte enfin du dogme, abroge la loi du Pacte Ferroviaire et mette les moyens humains et financiers à la hauteur de l'urgence climatique et sociale.

Sur le CSE TER HdF, la période estivale n'a pas ralenti les restructurations et il suffit de s'attarder sur l'ordre du jour et la programmation du mois de septembre pour le constater.

Il semble que la direction ait découvert, à l'instar des basses températures en hiver, ou des feuilles mortes en automne, qu'en juillet et août il pouvait faire très chaud. Nous espérons que vous mettrez des choses concrètes en place pour la prochaine période estivale qui tomberont à la même époque, semble-t-il, car pendant les épisodes de canicule les cheminots du terrain ont vraiment souffert et n'ont obtenu aucune reconnaissance :

- Agents à qui on a refusé des bouteilles d'eau avant départ*
- Maintien de matériel non climatisé*
- Guerre des services pour l'attribution de moyens rafraichissants*
- Moyens différents selon l'établissement...*

Nous avons vraiment l'impression que seuls les dossiers de productivité sont anticipés mais que les RPS ou les conditions de travail sont secondaires. Prouvez-nous le contraire par des actes forts.

Alors même si des remerciements écrits ont été faits, les cheminots méritent une meilleure attention de votre part.

Il en est de même lorsque, par conscience professionnelle, ils prennent les devants et limitent les risques. C'est ainsi que des ADC ont limité eux-mêmes leur circulation à 70 km/h au lieu de 160 parce qu'ils avaient eu écho d'une limitation pour forte chaleur. Il faut dire que le seul ordre officiel avait été réalisé par appel de groupe de la radio sol-train ! Une modification réglementaire dont nous n'avons pas eu l'honneur d'être informés sans doute ? Qu'en pensez-vous ?

Mais il est vrai que quand la communication passe mal entre les services, quand des problèmes de fond existent entre les différentes SNCF que vous créez, et quand un cheminot use d'une méthode pour dénoncer ces dysfonctionnements, on préfère le sanctionner au lieu d'éviter que cela se reproduise. Prenez note que beaucoup de cheminots font tout pour que le service fonctionne et que, parfois, lorsque le ras le bol de ne pas être entendu est atteint, les réactions peuvent être parfois inversement proportionnelles au manque d'intérêt que vous portez à ces alertes. Mais elles le sont dans le seul but final que le service s'améliore !

Nous nous permettrons également une mise au point sur des rumeurs que font circuler certains de vos dirigeants de l'ERC comme quoi le préavis national SUD-Rail serait responsable des non tenus de poste ou de la dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Tout d'abord, ces cadres devraient en premier lieu repartir en formation de management et se remettre en cause. Ensuite il faudrait les informer des dispositions légales qui encadrent les préavis de grève et qu'à aucun moment ils ne peuvent accuser un préavis de grève de couvrir des profiteurs.

Aujourd'hui le mal-être des cheminots, les tensions de production, les absences refusées trouvent écho dans ces agents qui font grève. Et vous mesurez les conséquences de la politique menée et que tellement de postes ayant été supprimés qu'aujourd'hui la moindre absence pour quelques raisons que ce soit et votre production, que vous voulez robuste, s'effondre.

Repensez urgemment la GPEC sur votre périmètre et des difficultés disparaîtront d'elles-mêmes au lieu de vouloir supprimer un accord local.

Monsieur le Directeur, nous ne pouvions terminer cette déclaration sans revenir sur les fermetures annoncées des sites de Boulogne et de Tergnier. Elles n'ont fait que miner, durant tout l'été, le moral des cheminots impactés et pourri leur période de congés protocolaires... Et comme cela n'était pas suffisant, il fallait en cette période lancer des entretiens exploratoires !

Comment peut-on encore parler de QVT ou de gestion des risques psychosociaux lorsque l'on ose faire subir de tels bouleversements à ses employés... Surtout que ces fermetures de sites n'ont aucune justification économique comme cela a été prouvé par nos soins et avoué à demi-mot par certains de vos dirigeants. Ces fermetures sont tout bonnement dogmatiques et prennent part à la planification de casse de notre maillage ferroviaire afin de faciliter sa privatisation tant voulue par notre Direction.

Nous demandons un minimum d'attention à ce que vivent nos collègues de ces sites, et nous vous demandons lors des programmations d'entretien un minimum de tact qui passerait par, en premier lieu, un accord et une concertation de l'agent concerné, une attention sur les services effectués lors des extrêmes matinées et en favorisant

l'utilisation des périodes disponibles et que les JS ne soient pas modifiés pour répondre à cette programmation d'entretien.

Sachez que les cheminots concernés ne s'avouent pas vaincus et ne valident pas ces projets.

SUD-Rail, via ses outils syndicaux, restera dans le combat et la ténacité afin de contrer vos attaques sur l'emploi.

Merci.

M. RABIER, Président

Merci. L'UNSA.

M. LEVENT, pour l'UNSA Ferroviaire, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président,

La période estivale touche à sa fin, pour autant cette période de congés protocolaires a été studieuse pour notre délégation.

Conscients que la rentrée sociale sera chargée, nous sommes restés attentifs à l'actualité.

Les orientations du haut-commissaire à la réforme des retraites M. Jean-Paul Delevoye, pour un système universel ont été proposées au Gouvernement en juillet.

Ces dernières ne vont pas améliorer l'attractivité de notre entreprise !

L'arrivée de la concurrence sur le réseau ferré national engage la responsabilité de la SNCF sur sa capacité à être attractive pour les clients et les usagers.

Cela dit, il ne faut pas perdre de vue qu'elle engage également l'attractivité de notre entreprise vis-à-vis de ses salariés.

La fin des recrutements au Statut, qui de facto met à mal la garantie de l'emploi, mais aussi la rémunération ainsi que le déroulement de carrière sont autant de freins à l'embauche.

Que dire alors de votre politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) qui favorise le recours à l'intérim au détriment de la qualité de service rendu aux clients et aux usagers ?

Certes, il vous appartient de trouver cette pratique attractive puisque pour vous elle est synonyme de gains de production... Mais ceux-ci le sont à court terme.

Cette pratique, qui n'est pas le monopole de la SNCF, démontre ses limites au sein de notre économie. En effet, la culture d'entreprise est une affaire de société. Le recours à l'intérim prive la SNCF de cheminotes et cheminots dotés de cette culture d'entreprise indispensable au corps social, de cette culture d'entreprise qui lui procure un fort sentiment d'appartenance à un corps de métier voire à une entreprise.

De l'appartenance à un corps de métier résulte la motivation, et c'est bien la motivation qui développe le sens des responsabilités, la productivité et par conséquent la rentabilité de l'entreprise, que ce soit pour ses clients ou pour les salariés.

Ce n'est pas faute de le répéter, l'UNSA-Ferroviaire vous le redit aujourd'hui, si les cheminots de la SNCF bénéficient depuis des décennies d'un Statut particulier alliant contraintes et compensations, c'est bien pour les raisons d'attractivité évoquées dans notre déclaration. Il ne faut pas perdre de vue que l'alignement de notre entreprise sur les critères de fonctionnement des entreprises privées, via la réforme des retraites ou l'éclatement de la SNCF en SA, ne peut pas se faire uniquement en tirant vers le bas. Il faut trouver le juste équilibre, ce qui est loin d'être le cas du Nouveau Pacte Ferroviaire.

Certes les garanties ou compensations reprises par le Statut peuvent paraître contraignantes pour l'entreprise, mais elles ne répondent ni plus ni moins aux contraintes professionnelles imposées aux cheminots : la SNCF fonctionne 7 jours/7 et 24 heures/24. Que dire alors de la rémunération du travail des dimanches et jours fériés qui est loin d'être aussi avantageuse que celle du secteur privé, ou du fait que les cheminots n'ont pas de caisse de retraite complémentaire contrairement aux salariés du secteur privé ?

Nous vous ferons donc grâce aujourd'hui de pousser l'analyse car nous aurons l'occasion de débattre de ces sujets dans les semaines à venir que ce soit dans cette instance ou ailleurs...

Toutefois, force est de constater que, même en émettant des alertes, l'entreprise se refuse à y prêter attention. Il est tout de même dommage que les leçons des écueils des années passées ne servent pas, ne soient pas prises en considération et que la SNCF reproduise cycliquement et inlassablement les mêmes erreurs.

Qui dit période estivale dit grands départs dans nos gares avec un flux clientèle en conséquence. Il aura fallu le mécontentement des clients et des usagers pour que des mesures soient prises aussi bien au niveau du réseau de distribution que sur nos lignes. Nos revendications sont d'ailleurs de voir ces mesures transitoires se pérenniser, et qu'elles soient étendues à toutes les gares.

Sans oublier les nombreuses gares TER ou Transilien, fermées faute de personnel, ainsi que les nombreux retards ou incidents, induits par les fortes chaleurs ou les intempéries.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'attractivité de la SNCF ne doit nullement se jouer sur le dos des cheminots mais bien sur la capacité de l'entreprise à développer des services fiables et de qualité. C'est ainsi que nous ferons face à la concurrence.

La Délégation UNSA-Ferroviaire vous remercie de votre attention.

M. RABIER, Président

Merci.

M. VÉZARD, pour la CFDT, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les élus et représentants syndicaux.

Ces deux mois estivaux sont à la croisée de très nombreux sujets qui illustrent les enjeux à venir, aussi bien sur le périmètre national que sur notre périmètre régional. Le premier d'entre eux concerne l'avenir du ferroviaire, la conception du service public et plus largement du service ferroviaire républicain. Cette définition exige des

personnels un dévouement professionnel réel qu'ils prouvent au quotidien et appelle les élus de la représentation nationale comme les élus régionaux et locaux à la pleine responsabilité de leurs décisions.

Cette définition est au centre de l'opération « chrono gares » que la CFDT a lancée début juillet sur les gares voyages. L'objectif était simple : donner à voir la réalité du système ferroviaire au cœur de la vie des voyageurs dans notre entreprise publique.

Depuis des mois, la CFDT, avec de nombreux collègues, a fait remonter les dysfonctionnements graves rencontrés par les usagers et dont les agents pâtissent quotidiennement.

Depuis des mois, la réponse à ce sujet est restée unique : la digitalisation totale s'impose et le nombre de postes de travail doit être considérablement réduit. Il va de soi que TER HDF n'échappe pas à cette règle, certes en décalage par rapport à Voyage, mais au final, la ligne directrice est la même (dernier en date, le NEV d'Amiens).

La digitalisation, c'est, selon la direction, un des moyens utiles pour affronter la concurrence annoncée. Cela se traduit par une phrase assez tragique : « avec des coûts de distribution de plus de 10 % pour la vente physique contre 3 % pour le canal internet, il faut fermer les points de vente le plus rapidement possible ». Cette phrase prononcée par le Directeur Stratégie Finance et (Ressources humaines) de l'EPIC Mobilités, prend tout son sens.

À la CFDT, nous l'avons répété sans cesse hier et aujourd'hui, il faut mener la transformation par une conduite du changement négociée avec les organisations syndicales, dans l'unique objectif de mieux répondre aux seuls besoins des voyageurs, clients, chargeurs et collectivités régionales et locales, avec les impératifs environnementaux et sociaux. Tout autre objectif serait une perversion méprisable de l'intérêt du transport ferroviaire. Il faut au contraire développer les sites de vente productifs en termes de services comme de chiffres d'affaires.

Selon nous, ce n'est pas une préparation à l'ouverture à la concurrence que vous menez, ce sont des sacrifices qui pèseront comme un handicap très important sur le réseau de vente physique qui, s'il doit s'adapter, ne doit pas mourir dans les 2 ou 3 prochaines années, surtout à TER.

La politique de distribution ne peut pas se limiter à une conception basée sur une arithmétique comptable. La productivité ne peut pas simplement être basée sur des suppressions d'emplois.

La CFDT ne nie pas les évolutions liées au digital. La question porte sur le rythme de ces évolutions et sur les impacts qu'elles engendrent. Or, le constat est clair. Ces évolutions sont enclenchées sur la seule recherche de productivité qui ne s'embarrasse pas de réalisme : la suppression de postes pour vous est la solution unique !!!

C'est une affirmation dogmatique qui ne répond qu'à une urgence de gestion de très court terme mais qui va provoquer des difficultés beaucoup plus profondes à moyen et long terme.

N.A.O : Négociations Annuelles Obligatoires

Après 5 années de gel salarial, la CFDT l'avait dit : 2019 devait être une année utile aux cheminots. L'absence de reconnaissance est l'un des facteurs de la détérioration extrêmement importante du climat social. Absence de visibilité, réorganisations incessantes, management par la contrainte brutale dans son calendrier et sans préparation plutôt que par le sens donné aux évolutions à venir, rupture de l'unité sociale et interrogation sur le futur pacte social, conditions économiques et sociales détériorées... Ces éléments sont le ferment d'un climat social en alerte maximale.

Dans la négociation tenue, la CFDT a axé ses revendications autour de trois principes :

- *L'égalité, avec une progression du pouvoir d'achat pour tous les cheminots, qu'ils soient de l'Épic de tête, de Mobilités ou de Réseau. Il faut mettre fin au refus dogmatique des mesures d'augmentation générale : un signe tangible doit enfin être apporté à tous.*
- *La solidarité, avec une aide aux salaires les plus bas.*
- *La justice, avec des mesures qui récompensent les efforts et l'engagement des cheminots.*

Les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des revendications portées par la CFDT. Pour autant, et nous sommes extrêmement clairs sur ce point : rien de ce qui est obtenu et redistribué aux cheminots ne doit être méprisé. La majoration de la gratification d'exploitation a l'avantage de s'appliquer à toutes et tous, d'être acquise dans le temps et d'être liquidable pour nos pensions. Néanmoins, elle n'est pas uniforme pour l'ensemble des cheminots et elle ne permet pas de favoriser les plus bas salaires. Cette absence de véritable équité n'est pas correcte.

Elle représente 0,4 % de la masse salariale, soit environ 35,4 millions d'euros alors que le chiffre d'affaires du GPF est de 33,3 milliards d'euros. Et que le Président du groupe ferroviaire vient de féliciter l'ensemble des personnels pour leurs efforts...

Pour ce qui concerne l'obtention de la PR 20 pour les personnels de conduite du grade TB3, il serait superfétatoire de rappeler que cette revendication est portée par la CFDT depuis de nombreuses années.

Il est d'ailleurs assez délectable de constater que ceux qui, en 2014, s'opposaient à cette mesure exigée par la CFDT et son syndicat national des conducteurs en revendiquent aujourd'hui l'obtention. Quelle ironie récupération !

Abordons un court instant les CASI : Comités d'Activités Social Inter-entreprises.

Pour illustrer les CASI de nos activités sociales (CSE), à la manière d'un Michel AUDIARD, nous pourrions dire que pour 100 briques, tu n'as CASI... MENT plus rien !*

La mise en place des CSE à la SNCF n'aura pas pénalisé longtemps ceux qui s'étaient déclarés les plus opposés à cette instance.

L'accord AS permet donc de gérer à trois organisations syndicales la dotation sociale des cheminots. Il s'agit d'environ 100 millions d'euros, ces fameuses 100 briques... La loi prévoit qu'une part substantielle de cette dotation soit mutualisée pour les activités sociales à caractère national.

La CFDT, constante dans ses principes et ses orientations, a toujours été favorable au versement des 34,10 % pour les activités nationales qui permettent de financer, entre autres, les centres de vacances et les colonies de vacances.

L'invention des CASI devait répondre à des objectifs louables, mais son premier intérêt semble être que rien ne change dans la gestion des activités sociales avec le soutien de la Direction de l'entreprise. La CFDT a considéré que du fait de cet accord, les CSE sont dépouillés de la dotation financière que la loi pourtant leur attribue – environ 440 euros par an et par cheminot.

Les trois autres organisations syndicales, dont la première en tête, foulent au pied les résultats électoraux des CSE et s'accordent pour écarter la CFDT de toute présence dans les CASI, interdisant ainsi tout contrôle de l'utilisation de cet argent.

La CFDT avait pourtant exigé que les gestionnaires des CASI soient des élus des CSE. Cette proposition n'a pas été retenue, laissant une pleine liberté aux organisations syndicales de désigner qui elles veulent pour utiliser l'argent des cheminots. La CFDT est constante dans son analyse et son positionnement. Vous pouvez ne pas partager nos analyses ou nos positionnements, bien entendu, mais il ne pourra pas être considéré que la CFDT soit versatile.

Notre organisation syndicale est claire dans son positionnement et ne passe pas de communications à l'adresse des cheminots où elle promet une position pour ensuite se contredire par la signature de cet accord.

03 juillet 2019, parution du décret relatif au transfert de personnel au journal officiel.

Ce décret est une conséquence de la loi pour un pacte ferroviaire, combattu par les cheminots au printemps 2018, qui stipule dans son article 16 que les conditions de transfert seraient fixées par décret en conseil d'État à défaut d'une entente sur un accord de branche, ce qui a été le cas.

Les conditions étaient loin d'être réunies pour que la CFDT puisse signer cet accord compte tenu de plusieurs éléments (extension possible et non couverte par la loi du champ de la sous-traitance, le refus de la mise en place d'une période transitoire de 5 ans, la prédominance du taux d'affectation pour l'établissement des listes de transfert, etc...).

Nous déplorons d'une manière générale que le niveau global du décret soit très nettement inférieur aux attentes et revendications CFDT qui avaient été portées dans le cadre des négociations de l'accord de branche et plus largement sur le niveau des clauses sociales à intégrer aux contrats de service public. Une disposition nouvelle introduite par le législateur devra nécessairement être clarifiée, et au final les dispositions de désignation des salariés en cas d'insuffisance de volontaires sont plus positives que celles proposées par l'UTP.

Pour terminer, sur notre périmètre TER HDF, parlons de vos DET. Après avoir bafoué les CSSCT, ce qu'ils continuent à faire d'ailleurs, pour exemple : problèmes de questions qui restent sans réponse ou perdues dans les limbes de la RIC ; annexes non communiquées ; etc... C'est désormais leur gestion humaine qui prend le même chemin. Force est de constater qu'il n'y a toujours pas de patron !!!

Pour la circonstance, voici quelques situations ou phrases de vos chers DET :

- Virer de son poste un agent de maîtrise en moins de 30 min (la grande classe)*

- *Expliquer en DCI que les ASCT du NPDC sont payés à ne rien faire le dimanche*

Nous allons nous arrêter là, ces 2 exemples sont assez significatifs.

Monsieur le président, la gronde monte dans vos 2 ERC, vos DET sont en train de mettre le feu.

Quand allez-vous enfin reprendre la main pour que vos bonnes paroles sur le dialogue social aient un sens et soient une réalité sur le terrain ?

M. RABIER, Président

Merci. Je vais apporter des éléments de réponse sur les sujets qui concernent l'entreprise, bien évidemment.

En tout premier lieu, je voudrais revenir sur le tragique drame qui est arrivé le 13 août et qui a été évoqué dans vos déclarations. Nous devons tous, de mon point de vue, faire preuve de retenue, mesure et discernement concernant ce drame. Je l'ai dit tout à l'heure en début de séance, il y a des gens qui, compte tenu de la constitution du CSE et sa Commission de sécurité, pensaient faire la lumière s'il y a encore des questions qui se posent. C'est normal. Une demande de CSSCT a été faite cette semaine. Le Président, Rémi PANNIER, a répondu très rapidement. Elle aura lieu le 4 septembre. Il y a des éléments nouveaux et je veux bien le croire parce qu'il y a effectivement eu, depuis l'enquête immédiate, depuis d'autres investigations, depuis des rencontres avec la famille, des choses qui ont pu être dites. Effectivement, il faut que tout soit mis sur la table et que nous déterminions les éléments de prévention qui pourraient être intéressants pour tout le monde et pour l'entreprise. Personne, je dis bien personne, n'a à colporter des choses qui ne sont pas avérées et qui ne sont pas certaines dans un tragique drame. Nous, direction, nous avons sans doute encore des choses à concrétiser et à donner en information aux membres de la CSSCT. Sans doute qu'un certain nombre de représentants ont des éléments qui doivent également heurter. En tout état de cause, un point doit être fait sur ce dossier. Je rappelle que le suicide a eu lieu en dehors du temps de travail. Nous avons été informés non pas par les services de police mais je crois par vos soins directement. Quand je dis « par vos soins », je parle du représentant du personnel. L'information n'est arrivée que le 14 août. Vous m'arrêtez si je dis une bêtise. Nous avons ensuite immédiatement, vous l'avez dit, mis en place les mesures d'urgence. Notamment lors de l'enquête. C'est un événement grave. Je le répète, il interpelle tout le monde, il a choqué beaucoup. Il y a des gens qui ne sont pas bien. Nous avons très rapidement essayé, au niveau des autres stagiaires puisqu'ils passent leurs examens d'ici quelques semaines, fin novembre... Avec les éléments en ma possession que Rémi PANNIER m'a donnés, nous ne comprenons pas ce qui a pu générer ce geste dramatique. Les suicides c'est souvent très complexe. Je ne sais pas si nous comprendrons un jour ce qu'il s'est passé. Le fait est là, laissons travailler les représentants du personnel et les dirigeants vont continuer l'analyse... Je ne vais pas sur le terrain juridique parce que, je le redis, cette affaire ne mérite pas un traitement juridique de l'article tant du Code du travail, ... S'il est nécessaire de poursuivre des analyses, des enquêtes, des missions, parce qu'il existe encore des doutes, des manquements en informations, bien évidemment que Rémi PANNIER, avec la CSSCT, décidera des suites à conduire. Personne n'a de problème par rapport à cela.

Pour les sujets qui concernent l'avenir du ferroviaire. Nous sommes dans une période extrêmement charnière. Nous évoquons cet après-midi, pour la deuxième fois, la nouvelle structuration du Groupe Public Ferroviaire qui s'appellera Groupe Public Unifié avec un certain nombre d'évolutions qui vont certes toucher une minorité de cheminots mais qui vont devoir basculer d'une entité vers une autre. Nous donnerons les différentes explications cet après-midi.

En ce qui concerne les périodes de fortes chaleurs. Nous l'évoquerons dans le point production puisque, effectivement, nous les avons vécues comme le reste du pays. J'ai entendu la semaine dernière à la radio qu'on était dans un des quatre étés les plus chauds. Tout le monde se souvient de 2003 avec l'affaire des personnes âgées. Il y a eu finalement ces trois dernières années, c'est-à-dire 2017, 2018 et 2019 de mémoire. On voit bien que nous sommes confrontés aujourd'hui, en matière de production ferroviaire pour ce qui nous concerne, à des événements climatiques. Pour ceux qui connaissent bien la technique ferroviaire, cela pose des colles en matière d'alimentation caténaire. Il y a eu des cellules de crise certains jours de pointe où nous étions à plus de 42 °C. Je crois que Lille, même la Picardie, a dû vivre des journées extrêmement... Nous étions confrontés à des décisions à prendre qui étaient, mon collègue l'expliquera tout à l'heure, « soit j'arrête tout le trafic » parce que, envoie-t-on les gens dans des trains, même si les trains sont potentiellement moins bondés, avec éventuellement un risque d'incident caténaire, plus d'alimentation, il fait 50 °C dans la rame et nous avons une vraie difficulté à trouver des cars... pour les prendre en charge. Que fait-on ? Il y a eu des moments critiques. Je veux saluer à nouveau ici, cela a été dit aussi dans les déclarations, l'investissement énorme des cheminots. En particulier ceux qui sont en opérationnel mais ceux aussi qui étaient au COP parce qu'il a effectivement fallu faire face à des situations climatiques extrêmement perturbantes et inquiétantes. Finalement, c'est ça, à quel moment limitons-nous ?... Vous avez cité tout à l'heure les mesures de limitation de vitesse qui ne sont pas... J'ai eu la même réflexion que vous, quelle est cette technique par radio de donner des ordres à 70 km/h... Ce n'est pas conforme à nos pratiques de la réglementation ferroviaire. Nous étions, je le rappelle, dans des mesures de crise. Que fait-on ? Nous y reviendrons si vous le voulez mais oui il y a eu un engagement, un investissement des cheminots, des gens qui ont un peu galéré pour se dire franchement les choses. Tout comme les voyageurs. Nous avons quand même passé cette crise. Nous en tirons des enseignements et je pense que nous y reviendrons tout à l'heure au point production.

En ce qui concerne les risques psychosociaux. Cela a été évoqué également, effectivement il y a beaucoup de transformations. Je ne vais pas vous dire l'inverse ce matin puisque nous avons déjà des ordres du jour qui le prouvent et que vous avez reçus pour les prochains CSE. À ce sujet, nous vous avons, je pense, distribué tout à l'heure, pour que chacun puisse commencer à noter les choses dans son agenda, toutes les dates connues aujourd'hui des prochains CSE que nous avons déjà enregistrés, y compris des CSSCT. Cela permet aux différents élus de planifier déjà un peu les choses. Il s'agissait, je crois, d'une de vos demandes il y a quelque temps. Effectivement, il existe beaucoup d'évolutions et de transformations qui nécessitent beaucoup d'explications, du sens, du pourquoi, du comment on va faire, dans quel ordre... En ce qui concerne les risques psychosociaux, je l'ai déjà dit plusieurs fois à certains d'entre vous, ici, on doit changer de façon de faire. En tout cas, nous devons les traiter de manière beaucoup plus professionnelle. Nous avons commencé à

travailler, ce n'est qu'un début, sur le plan régional de prévention de ces risques, avec votre aide. On se dote, depuis quelques semaines, d'un groupe de travail, un groupe expert, puisqu'il y a des personnalités internes et externes. Nous allons le faire discuter, débattre en comité, j'ai envie de vous dire restreint parce que ce sont des sujets délicats, difficiles. Nous allons attaquer ce sujet-là avec sérieux et professionnalisme. C'est en ce sens que j'entends travailler les risques psychosociaux. Les actes derrière nos dossiers de réorganisation, par voie de conséquence, doivent être enrichis en la matière. Il y a eu une réunion le 4 juillet avec tous les DET et énormément de DRH et j'en faisais partie. Un certain nombre de mesures ont été actées par l'entreprise, notamment sur la manière d'améliorer notre prévention des risques psychosociaux. Il y a aujourd'hui une nouvelle prise de conscience, je ne sais pas si on peut le dire ainsi, de l'entreprise tant au niveau national qu'au niveau régional, en tout cas pour TER, sur ce sujet qui est un sujet qu'on ne peut pas prendre à la légère.

En ce qui concerne Boulogne et ce sujet des entretiens dits exploratoires ou découvertes. Là encore, je ne vais pas me battre sur la terminologie et les mots. Ce n'est pas cela qui est important mais bien ce qui se passe réellement et les actes qu'il peut y avoir derrière. En ce qui concerne la manière de traiter un dossier difficile, on n'a pas beaucoup de leviers pour travailler parfois ces sujets complexes, c'est d'anticiper au maximum les choses. Autrement dit, venir avec un dossier assez léger, pas complet, pas fini, qui n'en est qu'au début. « Grâce » à cela, on peut, lorsqu'on est plus d'un an avant quelque chose, plus facilement écouter les différentes remarques, alertes ou points d'importance pour vous qu'il faut particulièrement travailler. On peut aussi, au-delà des représentants du personnel que vous êtes, écouter, en tout cas avoir le point de vue des salariés directement concernés le plus tôt possible. Ce n'est pas un entretien que je qualifie d'impératif, obligatoire et absolument à faire avant telle date puisque, nous le voyons bien pour l'affaire de Boulogne et Tergnier, il y a eu plusieurs reports, des échanges... On n'ira pas mettre le couteau sous la gorge à quelqu'un pour qu'il vienne en entretien exploratoire. Néanmoins, c'est une manière, pour toutes les parties encore une fois, d'avoir un véritable état des lieux des contraintes ou des droits de chacun par rapport à l'évolution qui est mise sur la table par l'entreprise. Si on revient sur les risques psychosociaux que nous évoquions à l'instant, pour moi, faire un entretien permet d'acter que tu es, soit très en délicatesse avec ce qui est proposé, soit, au contraire, que cela pourrait aller mieux s'il y avait ci, s'il y avait ça, soit que tu es intéressé par tel ou tel dispositif. D'ailleurs, on t'explique ce dispositif que tu ne connaissais pas. On t'indique tes droits que tu n'avais pas complètement compris... Ce n'est pas un entretien qui est là pour inquiéter. Il est là pour débiter un processus qui tend justement à gérer les difficultés individuelles et/ou collectives. Pour moi, il fait sens. Après, qu'il y ait la volonté de les faire sérieusement, qu'il y ait la volonté d'avoir tous les éléments en main pour avancer, bien sûr. De là à utiliser cet argument de l'entretien exploratoire pour travailler le fond d'un dossier, je ne le pense pas. Il y a deux choses. D'abord, le fond du dossier, ce que nous mettons sur la table avec Boulogne. Nous avons eu des présentations mais qui n'étaient pas des présentations habituelles que nous faisons et qui n'étaient pas des présentations en vue d'une consultation fin juin. C'est ce que nous avons dit depuis le début. Là, nous faisons des présentations plutôt réglementaires et habituelles pour le mois de septembre. C'est dans ce cadre-là que vous serez maintenant, en tout cas pour cette partie qui

amène à transférer de la charge sur Boulogne ou Tergnier, évidemment consultés. Cela ne doit pas interférer sur le travail en parallèle, le travail humain, le travail sur la gestion des RPS parce que ça y participe. Je fais bien la part des choses entre ce travail humain qui doit débiter le plus tôt possible et, finalement, quelle que soit l'issue d'un projet. Si, d'aventure, on présente un projet et qu'il ne se met pas en place mais que l'on a quand même fait des entretiens exploratoires, ce n'est pas grave. C'est déjà arrivé dans l'entreprise, ça m'est déjà arrivé, on fait un projet, il n'est même pas encore voté, il n'est pas terminé, il continue d'être travaillé au niveau des instances et on a commencé des formations. Ces formations, éventuellement, elles ne servent à rien. Cela représente un coût pour l'entreprise mais, au fond, ce n'est pas vital. On n'a tué personne en formant quelqu'un même si, quelque part, il y a un report voire un changement de cadre par rapport à un projet. Ne faisons pas le procès de l'entretien exploratoire ou découverte, c'est globalement la même chose. Réfléchissons à ce qui est le mieux pour travailler le projet et ce qui est le mieux dans l'intérêt des salariés. Je milite pour que les entretiens exploratoires et découvertes aient lieu le plus tôt possible. J'ai même envie de vous dire que ça devrait être un droit pour chaque salarié dès qu'il entend un truc qui l'inquiète même si ce n'est pas clair, même s'il n'y a pas de dossier qui puisse tracer la gêne que cela pourrait éventuellement occasionner pour lui. Si ça lui garantit qu'il est mieux une fois qu'il a acté les choses, tant mieux.

En ce qui concerne le sujet du Regio 2N. Il y a eu un nouvel incident, il est bien évidemment pris en compte par l'entreprise et par un certain nombre de mesures. Je n'ai plus exactement en tête ce qui était dans la toute première lettre. Vous avez raison, elle donnait un certain nombre de processus à appliquer par les conducteurs. Toujours est-il que l'entreprise et la direction de la Traction ont pris des mesures et donné des directives. Aujourd'hui, il existe bien des mesures permettant de gérer un sur-incident. Ce point sera sans doute révoqué dans la CSSCT Production et Evolution des Services régulière qui a lieu, de mémoire, le 4 septembre.

En ce qui concerne le Statut, la reconnaissance, l'attractivité. Ce point a été largement évoqué par une délégation. Il y a un calendrier social qui est en cours par l'entreprise au niveau national. Il vise effectivement à travailler le futur contrat qui va remplacer, vous l'avez compris, l'actuel RH254 pour les contrats contractuels. Comme on n'aura plus le droit de par la loi de recruter au Statut, il sera donc le contrat unique de recrutement à partir de l'année prochaine. J'ai déjà évoqué ce point dans cette instance, ici à Amiens ou dans d'autres sites, nous souhaitons qu'il y ait une attractivité. Nous avons les pires difficultés à recruter sur Paris dans certains métiers parce que, tout simplement, nous sommes hors marché. Autrement dit, le niveau de salaire du contrôleur à Paris, de l'agent de maintenance à Paris, de l'agent sédentaire à Paris est en deçà de ce qu'il peut avoir pour un métier équivalent dans une autre entreprise y compris une entreprise publique. Nous avons particulièrement à travailler à cette attractivité déjà sur la feuille de salaire. Dans certains bassins d'emploi, cela commence par ça. Il n'y a pas que ça dans l'attractivité. Nous voulons miser sur nos forces qui sont quand même non neutres dans le Groupe. Il y a la politique de logement qui permet quand même à un certain nombre de cheminots, dans les sites où c'est très difficile, comme Paris, de se loger à des prix compétitifs. On a des droits comme les facilités de circulation que d'autres entreprises n'ont pas. Nous avons des atouts que nous allons mettre en avant pour être attractif. On ne dit pas que cela sera dix fois plus simple et plus facile, que l'on va résoudre tous les problèmes d'attractivité

à partir de l'année prochaine. On dit qu'on y travaille et on dit que cette loi qui quelque part remet à plat la manière de recruter... Vous le savez, il y a également une évolution sur les niveaux de diplôme pour recruter. Nous avons, c'est ainsi et c'était un peu la fonction publique qui fonctionnait également comme cela, des diplômes maxi pour être embauché. Ce qui conduisait d'ailleurs les jeunes qui souhaitaient intégrer l'entreprise à parfois cacher des diplômes pour pouvoir être pris conducteurs. Je pense à des gens qui avaient des niveaux licence et autres qui ne le disaient pas. Après, on avait un petit peu ouvert et permis à des bacs +2 d'être également en formation conduite. Tout cela pour vous dire que ces verrous-là, avec cette loi, évoluent. L'idée n'est pas non plus de recruter des bacs +5 pour faire des métiers d'opérateurs. Néanmoins, nous pouvons avoir des souplesses nouvelles donc nous pouvons espérer des viviers un peu différents et donc maintenir une activité, puisque c'est le terme que vous avez largement utilisé tout à l'heure.

Vous avez également évoqué le sentiment d'appartenance, motivation. Nous sommes dans une entreprise, je le dis parce que c'est important, où il existe un fort sentiment d'appartenance. Nous avons, je l'ai dit tout à l'heure pour les fortes chaleurs, des cheminots extrêmement engagés. Discutez avec des proches que vous avez, des amis qui sont dans d'autres boîtes, nous sommes connus à la SNCF pour un engagement extrêmement élevé des cheminots surtout en période de crise. Vous voyez, en période de crise, des gens qui se défoncent, qui reviennent au boulot... On ne voit pas nécessairement cela partout, dans toutes les grosses entreprises. Le collectif de cheminots représente une force énorme. Vous ne pouvez pas me contrer là-dessus. C'est une réalité que tous les cheminots que vous êtes connaissent bien. Le débat ce n'est pas « existe-t-elle ou pas ? » cette motivation, c'est « comment la maintenir dans l'avenir ? ». C'est ça le vrai enjeu que nous avons devant nous. Comment maintenir des cheminots engagés dans l'avenir ? Il s'agit d'un enjeu qui concerne activement la Direction certes, mais qui concerne aussi l'ensemble des collectifs de travail.

En ce qui concerne la vente, vous avez cité, je crois que c'est la CFDT, une politique Voyages qui ne m'appartient pas de commenter dans cette instance. Elle concerne l'ouverture ou non de ces guichets. La politique TER Hauts-de-France a été développée, de mémoire, le 3 juillet dernier lorsqu'il y a eu la présentation de la future Convention. Elle est très claire. La politique TER Hauts-de-France, c'est globalement, je redis les mots du directeur de région, le statu quo sur les guichets TER. Lorsque l'on dit statu quo c'est les heures d'ouverture et de fermeture. C'est l'amplitude de présence d'au moins un vendeur. L'énorme majorité de nos guichets TER sont plutôt des guichets mono vendeur. Toutefois, là aussi c'était déjà ce qui est actuellement en vigueur dans la convention qui se termine et celle qui va prochainement être signée. La marge de manœuvre de l'entreprise, c'est le nombre de postes de vente, le nombre de guichets. En revanche, l'amplitude n'est pas impactée. Vous avez donc cité le sujet du NEV d'Amiens, très bien, mais il y en a d'autres. Nous pouvons retravailler sur quand mettre des vendeurs, combien de vendeurs et à quelle heure ils prennent leur service. En revanche, nous avons, de par la Convention, cette obligation si c'est écrit comme ça, je n'ai pas les horaires en tête pour Amiens, si la convention dit « vous devez ouvrir à 6 h 00, il doit au moins y avoir un guichet jusqu'à 20 h 00 », nous respecterons le 6 h 00 – 20 h 00. Les choses n'ont donc, au fond, pas bougé. La volumétrie du nombre de vendeurs peut effectivement évoluer et nous ne nous en

cachons pas. Dans un certain nombre de cas, elle va évoluer. Vous citez le site d'Amiens, c'est vrai.

La NAO, donc la négociation annuelle pour les salaires. Effectivement, cette année, il y a eu quelque part, disons-le, une augmentation générale. Dans beaucoup de déclarations et depuis plusieurs années, beaucoup d'organisations syndicales critiquaient le fait que l'entreprise n'accordait finalement plus d'augmentations générales. Quand on dit qu'on augmente la gratification exceptionnelle qui est un pourcentage, vous augmentez finalement les salaires. Vous le faites une fois par an au lieu de le faire douze fois mais vous augmentez les salaires. C'est une augmentation qui est effectivement graduée en fonction de la qualification de chaque agent. C'est bien différent de la gratification de vacances qui, elle, est une somme uniforme. Par le passé, l'entreprise a été amenée, dans le cadre de ces négociations annuelles, à augmenter les gratifications de vacances. Je me souviens d'une année où elle était passée à 400 euros. Là, tout le monde avait eu cette augmentation uniforme. Il y a bien deux types d'augmentation : les augmentations uniformes où tout le monde a la même somme et les augmentations plutôt liées à ta qualification et à ta position de rémunération. Cette année, c'est ainsi que ça a été négocié, c'est bien la gratification d'exploitation qui a été actée en plus d'autres mesures.. Je rappelle simplement, sur le fond, qu'il y a eu un accord national pour créer ces CASI que nous avons, vous vous en souvenez tous, en fin d'année dernière ou en début d'année... J'ai encore en tête des blocages et des envahissements par des salariés des ex CE extrêmement inquiets. Je les avais rencontrés à plusieurs reprises, ils étaient extrêmement inquiets de leur sort. Aujourd'hui et c'est une excellente nouvelle, il y a eu un accord et nous mettons en place ces Comités d'Activités Sociales Interentreprises mais qui s'appliquent finalement pour tous les EPIC sur un territoire donné et demain pour toutes les sociétés anonymes. Pour moi, il s'agit d'une excellente nouvelle pour les cheminots et pour les salariés des ex CE. Cela signifie que des Comités se mettent en place. La présidence de ces Comités a été confiée pour ce qui nous concerne, autrement dit Amiens et Lille, à un directeur de l'immobilier qui relève de l'EPIC de tête. Nous apportons notre concours au niveau de l'équipe du département RS, Nous sommes dans la phase d'installation de ces CASI, nous sommes dans la phase où nous allons devoir finaliser le travail par un règlement intérieur de fonctionnement de ces CASI qui va se faire en bon ordre dans les semaines à venir. Je retiens que nous sommes sortis d'une inquiétude, d'un truc pour lequel on ne savait pas trop comment parce que, pour le coup, il y avait eu un refus de l'accord national proposé par l'entreprise. Je pense, selon ma vision d'entreprise, que nous sommes sortis par le haut de cette affaire. En effet, on acte d'une manière pérenne, à travers les CASI, quelque chose qui était mieux que les accords inter-OS qui avaient lieu avec aussi l'appui de la direction en 2015. Là, nous avons quelque chose qui est, pour moi, beaucoup plus pérenne. Je trouve que c'est mieux à la fois pour les salariés de ces ex CE et les cheminots qui pourront en bénéficier. Nous, nous sommes concernés par trois CASI. Vous avez donc des élus ou des gens désignés qui participent de manière proportionnée à ces trois CASI, celui de Paris Nord, celui d'Amiens et celui de Lille. Les choses vont se mettre en place. Nous, nous avons un rapport extrêmement cordial avec le Président des CASI Lille et Amiens et j'espère que les choses vont avancer. Voilà pour mes premières réponses.

M. KIKOS, Secrétaire

Monsieur le Président, sur le sujet des CASI, il s'agit d'un accord d'entreprise.

M. RABIER, Président

Monsieur GRANDÉ.

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Je vais tout de suite rebondir sur les CASI. C'était un accord qui était ouvert à la signature. Quand on fait le choix de ne pas le signer, il faut assumer de ne pas en faire partie. Vous avez déclaré ne pas intervenir sur les sujets nationaux que nous avons abordés. Je tiens quand même à vous rappeler le sujet des retraites. Dans la négociation de la convention Hauts-de-France à chaque fois le montant de la charge salariale est évoqué. Les réformes de 2007 et 2010 commencent justement à impacter la facture qu'on présente aux Conseils régionaux. Effectivement, la direction SNCF a tout son mot à dire sur l'évolution de notre régime spécial et sur le coût qu'on va devoir présenter aux Conseils régionaux rien que pour la partie TER et l'impact que cela aura peut-être pour le maintien de SNCF en tant qu'opérateur ferroviaire pour le TER. On vous avait aussi interpellé sur les limitations de vitesse par rapport aux intempéries. Les intempéries ce n'est pas quelque chose qui tombe comme ça. On ne se lève pas le matin en disant « dis donc il fait chaud ». Non, il y a Météo France et c'est prévu. Les gros problèmes qui sont survenus, quand même sur les limitations de vitesse, sur du matériel qui a déjà fait la Une à différentes reprises, des problèmes de conception. Il faudrait également creuser sur cette partie-là. Les problèmes de conception quand on commande des rames et qu'on s'aperçoit que finalement elles ne peuvent pas circuler à une vitesse normale, quelles que soient les conditions climatiques. Mais aussi sur la façon dont ça a été fait. Justement, ce n'est pas quelque chose qui est apparu brutalement. Devoir en arriver à une mesure immédiate par radio alors que c'est quelque chose qui était annoncé et qui a duré longtemps, c'est plus que douteux et limite au niveau de la sécurité des circulations.

M. RABIER, Président

Une intervention avant que l'on reprenne la parole ? Monsieur WATTEBLED.

M. WATTEBLED, CGT

Ce sera très court, c'est simplement en lien avec ce que vous disiez sur les entretiens exploratoires. C'est valable sur beaucoup de sujets pour ne pas dire sur tous les sujets. Ça, c'est depuis la mise en place des CSE mais c'était un peu moins prégnant, on s'en apercevait un peu moins peut-être même si c'était déjà tendu avec les autres instances. Là, compte tenu du fait qu'il n'en reste plus qu'une... Vous mettez en place des organisations souvent défailtantes et sans vraiment de concertation, sans véritable dialogue social, sans écoute. Ensuite, vous nous dites ou vous aimeriez nous dire comment nous devons agir, nous, les élus ou les OS. Nous, nous trouvons que c'est quand même fort de café. Jusqu'à présent, nous sommes élus par les cheminots. Les organisations syndicales sont représentatives et c'est issu d'un scrutin démocratique. Il s'agit de la grosse différence entre vous et nous, élus, et vous, représentants de la direction. Nous, nous avons été choisis par les votes et, vous, vous avez été choisis par un président ou par une mise en place. Nous sommes donc aussi légitimes que vous. Parfois, nous nous trouvons d'ailleurs plus légitimes que vous puisque nous sommes issus d'un scrutin démocratique. Donc, ne nous dites pas

comment nous devons agir. Nous avons cette impression-là depuis un bon moment. Vous et vos directeurs d'établissements surtout. Je ne vais pas faire référence à « donner deux jours et je veux le rapport à telle date... », ce n'est pas comme ça que cela se passe. Nous sommes encore légitimes, il y a encore un Code du travail. Mettez en place ce que vous voulez mettre en place mais ne nous dites pas comment nous devons agir. Cela devient insupportable. Nous, nous avons des actions, nous menons des actions, nous avons des réflexions, nous travaillons comme nous devons travailler. Nous avons été élus par les cheminots et nous n'avons pas de leçons à recevoir tout le temps. En lien avec les entretiens exploratoires, vous nous dites « oui, les entretiens exploratoires c'est bien d'anticiper... », vous n'avez même pas consulté les élus et vous anticipez déjà les entretiens exploratoires. Cela signifie que c'est déjà plié et que c'est déjà fait. On dit alors au cheminot, « voilà, il faut que tu dégages là-bas... ». Autrement dit, la concertation ne sert à rien. Vous voyez ce que nous voulons dire. Nous, nous maintenons notre façon de faire.

M. RABIER, Président

Je veux tout de suite être extrêmement clair. Par le fait que vous êtes là et chacun avec le nombre qui caractérise vos divers syndicats et nous avons la chance d'en avoir cinq sur TER, vous représentez l'issue d'un scrutin d'un peu plus de 4000 personnes invitées à voter. Vous êtes extrêmement légitimes. Vous avez complètement raison, vous avez été élus pour quatre ans. Effectivement, les représentants que vous avez en face de vous sont simplement désignés par un petit collège ou très peu de personnes et non pas par les 4000. Cela peut aller très vite quand on est enlevé, je vous l'accorde. Je ne fais même pas de comparaison. Vous avez besoin, pour exprimer vos différents points de vue, approches, enrichissements des projets, d'être élus. On ne peut pas travailler avec 4000 personnes. Nous travaillons avec des représentants élus. Par ailleurs, vous avez besoin d'avoir des gens en face de vous qui sont là aussi. Nous avons besoin les uns des autres. Le Code du travail en France auquel vous faites référence ne prévoit pas, aujourd'hui, que les dirigeants en face de vous soient élus. Ce n'est pas prévu comme cela et je ne pense pas d'ailleurs qu'un jour ça soit prévu dans le monde que nous connaissons en France aujourd'hui. Encore une fois, j'ai essayé d'être précis tout à l'heure. Je fais un vrai distinguo entre vos contributions respectives alors en cette instance CSE mais moi je crois aux CSSCT. J'ai des débats extrêmement réguliers et riches avec les différents présidents. Nous avons fait ce choix en janvier de les enrichir pour qu'il y ait plus de monde dans les CSSCT contrairement à d'autres régions qui en ont souvent mis finalement une. Nous avons fait ce choix de les mettre un peu par métier. Il s'agissait de débats entre nous assez durs. Faisons jouer à fond ces Commissions. Faisons l'effort collectif, quand je dis collectif je mets à chaque fois la direction dans l'affaire, d'essayer de faire fonctionner ce qu'on a dit que nous voulions faire fonctionner. J'ai ce sentiment, cette frustration, de me dire qu'on ne va pas au bout de ce qui est prévu dans notre description qu'on s'est faite de la manière dont on devrait travailler. Ça, c'est sur la forme. En ce qui concerne le fond, chacun, chaque élu, chaque organisation syndicale, a bien évidemment toute légitimité à faire valoir ses thèses. Je ne répondrai pas sur... vous dites les retraites, vous avez raison Monsieur GRANDÉ. Vous avez raison, le glissement vieillesse technicité, le coût moyen annuel, cela a été dit le 3 juillet, un cheminot évolue en moyenne de 2 % et nous avons une inflation qui était plutôt inférieure, en tout cas ces dernières années. Quand on négocie une Convention TER, cela avait été dit par Madame MARQUET

ou le DR, à un moment donné vous avez en face de vous quelqu'un qui dit « comment pouvez-vous me demander plus que l'inflation pour l'augmentation annuelle de vos frais ? ». Nous, nous avons souvent de la peine à expliquer à des collectivités qui n'ont pas envie d'entendre parce qu'elles sont soumises au même GVT pour leur personnel. Nous concernant, elles n'ont pas envie de l'entendre. Nous avons toujours du mal à leur dire. Ils nous disent « nous, 2 % c'est trop cher ». Nous avons ce sujet d'un GVT qui est lié aux retraites mais pas uniquement. Il y a aussi la protection sociale. Il n'y a pas que les retraites, il y a aussi une caisse de prévoyance qui est quand même plus intéressante que la sécurité sociale. Nous avons ce sujet-là qui nous pénalise et nous avons aussi un Statut que nous appliquons et que nous allons encore appliquer pendant des décennies. Je le rappelle, quand bien même on ne recrute plus d'agents au Statut au 1^{er} janvier, nous sommes, de mémoire, 140 000 encore au Statut à la SNCF aujourd'hui. Ils ne vont pas tous partir en retraite au 31 décembre 2019, et heureusement. Nous allons donc encore avoir pendant plusieurs décennies des agents à Statut avec un GVT qui ressemble fort à ce qu'on vit dans la fonction publique et dans les grosses corporations avec des mécanismes statutaires ou équivalents et c'est ainsi. Il faut simplement qu'il y ait une honnêteté dans les débats avec ceux avec qui on doit contractualiser les choses pour permettre de prendre en compte ces sujets-là.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Je me permets d'intervenir également par rapport aux entretiens exploratoires parce que j'ai vécu une restructuration. Même si vous dites qu'il faut les faire en avant de la restructuration, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi, lors de ces entretiens, certains agents demandent des entretiens RH personnalisés qui n'ont toujours pas lieu depuis le mois de décembre. Par ailleurs, certaines indemnités n'ont toujours pas été versées. Je comprends la crainte des cheminots parce que je l'ai vécu et je sais très bien que ces entretiens sont un peu de la poudre aux yeux et en fin de compte on leur promet monts et merveilles comme à l'UP de Saint-Quentin où on nous avait promis certaines choses qui n'arrivent pas. Prenez l'exemple de l'UP, allez voir ce qu'il se passe et le moral des agents qui ont été transférés et maintenant vous pouvez comprendre la crainte des autres UP et des cheminots.

M. RABIER, Président

Là, vous faites référence au transfert de l'UP Traction Tergnier vers Saint-Quentin qui a eu lieu en décembre 2018 au changement de service. Cela concernait, de mémoire, 30 ou 40 personnes. On ne parle pas de trois ou quatre personnes. Nous sommes bien sur une volumétrie forte. Il y a eu tout un tas de démarches, je dirais bien évidemment d'entretiens explorateurs, exploratoires, il y a eu des présentations, des gens qui souhaitaient avoir des informations. Il y a eu une négociation au niveau de l'établissement avec un certain nombre d'organisations syndicales. Je dirais un petit plus collectif pour accompagner cette mobilité. Nous n'avons pas rien fait. Là, vous faites référence à des choses qui ont été dites, actées et qui ne sont pas réalisées. Notamment au niveau financier. C'est ça que je comprends.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Certaines indemnités auxquelles les agents ont droit n'ont pas toujours été versées.

M. RABIER, Président

Là, cela signifie que cette instance sert aussi à remplacer les ex DP. Donc les réclamations individuelles et collectives sont complètement légitimes à être portées dans cette instance. Je le redis, n'attendons pas une réunion comme aujourd'hui pour qu'on le sache. Vous pouvez m'envoyer un mail, poser une question dans l'outil ou le dire à quelqu'un. C'est autre chose si vous l'avez déjà fait et que ça ne suit pas.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Je pense que notre Directeur d'établissement ou notre chef d'UP est très au courant des soucis qui existent en ce moment.

M. RABIER, Président

Je vais les regarder ces soucis. Si on a dit des choses, si elles ont été actées et si elles sont prévues dans l'accord de méthode qui a eu lieu entre les différentes organisations syndicales des agents, on va les appliquer.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Ce n'est pas des promesses mais la réglementation. Les promesses, je ne vais pas en parler parce que je vais peut-être m'énerver un petit peu. Il s'agit simplement du droit des agents. Les entretiens exploratoires, comme l'ont dit certains, les faire en amont comme vous dites et avoir le desiderata de certains agents, effectivement pas de soucis. Encore faut-il que ça soit tenu et ce soit fait sérieusement. Déjà, pour moi, les entretiens exploratoires doivent être faits par un service RH parce que c'est le minimum. Je ne sais pas comme cela va se passer mais...

M. RABIER, Président

Il y a une forte implication de RH dans tous ces entretiens. Excusez-moi de vous couper, de plus en plus les managers sollicitent les services RH. Il n'existe pas d'obligation dans la réglementation interne SNCF.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Si, il y a l'obligation si c'est demandé justement. Un rendez-vous personnalisé au niveau RH n'a pas été tenu.

M. RABIER, Président

Il s'agit d'entretiens supplémentaires. Je parlais de l'entretien exploratoire. De mémoire, il peut être mené soit par un dirigeant, soit par un RH pour les deux. Ensuite, il peut y avoir d'autres entretiens parce qu'il y a des choses un peu particulières à traiter et c'est à cela que vous faites référence.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

C'est cela qui n'a pas eu lieu.

M. RABIER, Président

D'accord. Je suis preneur...

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Il s'agit quand même d'une restructuration qui a eu lieu au mois de décembre.

M. RABIER, Président

S'il y a eu des manquements, c'est enregistré, nous allons les corriger. Je suis preneur des cas précis. À chaque fois que l'on me sollicite à titre personnel sur des choses extrêmement précises, je les regarde avec les gens compétents pour les regarder. Je vous ferai une réponse. Je n'ai pas de problème par rapport à cela. Donnez-moi, s'il vous plaît, les éléments précis et je vous promets de les regarder.

M. SOUIN, SUD-Rail

Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit sur les RPS par exemple. Vous avez dit que les dossiers de réorganisation doivent être enrichis et qu'il y a un groupe d'experts en cours qui doit apporter de nouvelles conclusions et de nouvelles améliorations. La semaine prochaine en CSSCT de service on a trois dossiers de réorganisation sur la vente. Nous nous sommes bien impliqués dans la réorganisation d'Amiens. Nous avons souligné tous les documents qui nous manquaient pour bien comprendre le dossier et l'étudier. Là, je prends les trois dossiers que vous nous présentez la semaine prochaine, justification ça tient sur une demi-page. Il n'y a pas de verbes, pas de sujets, pas de compléments parfois pour justifier la réorganisation. Il y a des documents qui doivent être remis comme la DSP 01738 qui permet, en gros, de calculer un effectif, la charge, qui permet en gros de définir les moyens et les besoins d'un service. Je constate une fois de plus que pour ces trois gares, nous n'aurons aucun document. Il va encore falloir qu'on les réclame la semaine prochaine mais la mise en place c'est à la fin du mois donc je présume que nous n'aurons pas de CSSCT supplémentaire pour ça. Nous l'aurons peut-être avec un peu de bonheur en CSE parce que je constate que les documents qui doivent enrichir la compréhension d'un dossier ne sont toujours pas donnés. Pourtant, nous l'avons souligné auparavant. Après, vous avez indiqué qu'il y avait un statu quo pour la vente pour l'amplitude des horaires. Moi, je constate qu'il y a une gare qui est en horaires de jour et on la passe en horaires de matinée. Cela veut bien dire qu'il y a une modification sur l'amplitude des horaires des gares. Pourquoi ? C'est pour ouvrir la salle des pas perdus à 7 h 30. Avant, on ouvrait à 9 h 00. De 6 h 00 à 7 h 00, il y a bien des gens dans la gare. Pourquoi ne l'ouvre-t-on pas plus tôt ? Il y a bien des gens qui rentrent le soir. Il y a des enfants qui peuvent rester là, surtout en période hivernale. Ils peuvent attendre leurs parents et finalement la salle des pas perdus serait aussi bien ouverte le soir. Vos explications que l'on retrouve dans vos dossiers servent juste à passer un horaire en matinée parce que ça vous arrange bien pour réorganiser le service mais toutes les justifications que nous pouvons avoir à côté qui sont la fréquentation, le chiffre d'affaires, en gros le cadre d'organisation, nous n'avons rien. Nous sommes donc encore pires qu'avant. Avant, nous avions un peu plus d'éléments. Là, dans les trois dossiers qui arrivent, nous n'avons rien du tout.

M. RABIER, Président

Monsieur LAMBERT, puis je répondrai.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Cela fait plusieurs fois, ici, que nous faisons le débat pour les CSSCT. Ce n'est pas à l'ordre du jour mais puisque cela a été dit je vais en dire quelques mots. Je rappelle quand même qu'il n'y avait aucune organisation syndicale qui, au mois de janvier, voulait la mise en place de ces CSSCT. Pour limiter la casse, nous nous sommes tous

mis d'accord sur un règlement intérieur avec la mise en place de CSSCT. À contrecœur. Je ne vais parler que pour mon organisation syndicale, nous avons essayé de faire fonctionner ces CSSCT. Je suis bien placé pour savoir, puisque j'ai la chance d'être dans les trois, que l'ensemble des mandats arrivent avec des dossiers travaillés et préparés. La chose ne change pas, ce sont les gens que nous avons en face de nous. Ils n'ont aucune possibilité, aucune volonté, aucun mandat pour changer ne serait-ce qu'une virgule à ce qu'ils nous proposent. Ça, ça ne change pas par rapport à avant. Nous avons fait, nous, des choix unitairement pour boycotter tout cela. C'est un bon mot « unitaire » par les temps qui courent. Certains dirigeants de l'entreprise, en réaction, n'ont rien trouvé de mieux que de dire sur le terrain « vous voyez, ils sont élus, ils n'en ont rien à foutre de vous, ils ne siègent plus et vous n'aurez aucune information de ces gens-là ». Ils préfèrent critiquer le préavis SUD-Rail en critiquant ceux qui font valoir leur droit à la grève. Ils sont prêts à perdre entre 60 et 100 euros pour avoir congé parce que s'ils posent congé aujourd'hui, compte tenu de l'ensemble de vos restructurations, ils ne pourraient pas l'avoir. Nous demandons également d'accompagner sur les entretiens exploratoires. On discute donc des projets de réorganisation avec les salariés. Tout cela n'a pas de sens. Tant qu'en face de nous nous n'avons pas des gens qui tendent la main, forcément ça ne pourra pas fonctionner et nous pourrions blablater pendant des heures ici sur le sujet des CSSCT. Nous, nous avons tendu la main, le bras et cela a été avalé complètement. Je continue en disant que, si vous vouliez donner les moyens à ceux qui veulent défoncer les CSSCT, vous ne vous y prendriez pas autrement.

M. RABIER, Président

Je reprends la parole, Monsieur LAMBERT. Je ne peux pas partager tout ce que vous venez de dire, vous vous en doutez bien. En ce qui concerne le fait qu'il n'y ait pas un dialogue que vous considérez constructif qui permet d'enrichir, de modifier... je veux bien entendre la frustration, le fait que, finalement, en réalité, vous ayez peu de moyens d'action pour faire bouger les lignes. Le monde de l'entreprise auquel nous sommes tous confrontés aujourd'hui est différent de celui que nous avons pu connaître il y a quelques années, on ne va pas se raconter d'histoires. Il est plus dur, je ne vais pas vous faire tout un développement sur l'arrivée de la concurrence mais les plans qui sont ceux des différentes directions, dont la direction générale TER, entraînent effectivement des modifications structurelles, des suppressions d'emplois, des inquiétudes, des incompréhensions, une perte de repères. Personne, en tout cas pas moi, ne va le nier. On peut vivre cela de deux manières. Soit on se dit « je suis représentant du personnel, je suis délégué syndical donc ils se moquent de nous, nous sommes une chambre d'enregistrement... », c'est souvent ce que vous m'avez rétorqué, « ... au fond, qu'on soit là, ou pas, les dossiers passent et l'affaire est déjà pliée ». Soit on se dit « derrière, il y a une politique qui n'est pas facile à appréhender et à partager », ça, je peux le comprendre de par vos approches quand même assez différentes sur les lois de la réforme ferroviaire, sur la manière dont l'entreprise conduit les évolutions, « ... mais on a un rôle à jouer parce qu'on a été élu, on a quand même un rôle à jouer, on doit essayer d'argumenter, de convaincre, on doit aussi s'occuper de représenter au mieux l'intérêt des salariés ». Fondamentalement, vous êtes tous quand même très sensibles à cette thèse de travailler pour le compte des gens, sinon vous ne seriez pas autour de cette table. Je pense que vous avez quand même des arguments à faire valoir, vous avez des choses à dire, vous avez des choses à faire évoluer. Ce n'est jamais pris en compte complètement, évidemment. Quand vous

dites « il faut arrêter ce projet », nous, nous venons pour le mettre en place, donc on ne va jamais se rejoindre. En revanche, entre arrêter et mettre en place, il y a quand même un espace qui permet de le mettre en place différemment, d'éventuellement le mettre en place à un autre moment, de tester comme ça, de le mettre en place en tenant compte particulièrement de telle population. Certaines choses peuvent être faites et nous l'avons déjà démontré sur un certain nombre de dossiers, surtout ceux que nous avons initiés assez tôt. Il y a quand même, lorsque nous voulons tous faire un peu un effort, des marges où nous pouvons nous rejoindre. Je ne suis pas aussi négatif sur l'idée que les choses sont déjà jouées d'avance. Je pense que certaines choses peuvent se travailler et doivent se travailler. Je suis déçu que depuis plusieurs semaines maintenant, puisque cela a commencé fin mai, que bon nombre de CSE ou CSSCT n'aient pas pu avoir lieu. Finalement, il s'agit d'une politique que je peux respecter, que je peux entendre. Vous avez votre libre arbitre pour, unitairement, définir des moyens d'action mais, au fond, je pense qu'il faut quand même réfléchir sur la méthode parce que ce n'est pas comme ça que j'entends travailler. Je ne pense pas que les présidents DET que vous pointez comme parfois un peu en marge de ce que vous souhaitez qui soit fait. Je ne crois pas que ce soit la bonne méthode pour travailler les dossiers. C'est parce que c'est dur qu'il faut quand même continuer de discuter, moi je suis plutôt de cette tendance-là. Sinon, cela n'incite personne, finalement, à s'améliorer. Au bout du bout, côté direction, nous allons produire des trucs très stéréotypés, très juridiques et, au bout du bout, un certain nombre de représentants vont moins s'investir. Fondamentalement, vous êtes plutôt dans l'idée de vous investir pour les gens et il y a une forme de gâchis. C'est comme cela que je vis les choses, donc j'espère que nous allons en sortir. Vous pointiez tout à l'heure les dossiers que vous considérez incomplets mais nous n'allons pas remettre les calculs de réserve dans les dossiers, nous n'allons pas mettre les dossiers gamme dans les dossiers. Nous ne l'avons jamais fait par le passé, nous n'allons pas le faire maintenant. Ce n'est pas compliqué de savoir combien il faut de personnes pour tenir un guichet. Vous multipliez le nombre de séances, vous divisez par 195 et vous avez le nombre d'emplois. Chacun sait faire ce calcul comme un calcul d'effectif. À quelque chose près, en fonction du nombre de JS à tourner, on sait à peu près combien il va falloir de conducteurs pour que cela fonctionne. Quand nous sommes très en deçà...

M. SOUIN, SUD-Rail

Excusez-moi de vous couper mais, Croix-Wasquehal, présentation du projet 3 septembre, mise en place 1^{er} septembre. Nous avons les moyens de travailler...

M. RABIER, Président

De quel projet parlez-vous exactement ?

M. SOUIN, SUD-Rail

Équipe de vente de Croix-Wasquehal. Évolution d'organisation équipe de vente de Croix-Wasquehal, mise en application au 1^{er} septembre 2019. C'était à l'ordre du jour de la CSSCT du 3 septembre. Nous avons les moyens de travailler, je confirme...

M. RABIER, Président

C'est Nord-Pas-de-Calais, d'accord, bon. Je repointerai un peu plus précisément aussi ce qu'on sort pour les CSSCT. Je voudrais le souligner, vous avez beaucoup de travail avec tous les dossiers qu'on vous envoie, je le reconnais volontiers. Je le

dis aussi, ceux qui, côté direction ou côté département RS en particulier, essayent de faire fonctionner tout cela ont également beaucoup de travail. Il s'agit d'une machine qui occupe beaucoup de monde tout ce système qui a centralisé avec le CSE. Je ne suis pas en train de me plaindre, j'explique que ce n'est pas...

M. SOUIN, SUD-Rail

Le courrier tient sur une demi-page, il y a dix lignes. Dans les dix lignes, il y a cette date.

M. RABIER, Président

C'est peut-être une simple information qui est faite.

M. SOUIN, SUD-Rail

Ce n'est quand même pas compliqué de vérifier un document avant de le transmettre et de prendre un peu en considération les représentants du personnel en leur remettant les documents que nous demandons à chaque fois. Vous le savez que nous allons les demander, autant nous les donner dès le départ, nous travaillerons mieux ensemble.

M. RABIER, Président

J'ai entendu le message. Un dernier point et je laisse la parole à Monsieur KIKOS.

M. KIKOS, Secrétaire

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président. En ce qui concerne le CSE en général, nous l'avons déjà écrit dans le dernier Passerelle, l'objectif des ordonnances Macron et le fait de réduire les IRP à une seule instance était de mettre en place un corps intermédiaire. C'était une volonté du MEDEF, c'était une volonté de Macron. Cela a été dit par Xavier et d'autres, les élus ici refusent d'être des partenaires ou des associés. Chacun a effectivement son rôle à jouer mais nous n'avons pas ce rôle de corps intermédiaire. Effectivement, sur certains dossiers, nous aurons notre mot à dire et une alternative à porter sur plusieurs sujets de réorganisation.

M. RABIER, Président

Oui, bien sûr. Quand j'utilise le mot « partenaire », et ce n'est pas souvent, ce n'est pas un gros mot. Vous n'êtes pas des amis, vous n'êtes pas de proches professionnels, vous êtes des interlocuteurs sérieux avec qui j'entends travailler les dossiers. Monsieur FOSSIER, puis on essaye d'attaquer l'ordre du jour.

M. FOSSIER, CFDT

Je voulais simplement rebondir. Nous avons changé plusieurs fois de sujet mais, concernant le fonctionnement des CSSCT, plus particulièrement celle dont je fais partie. Quand on voit l'énergie que nous avons tous donnée depuis la mise en place des CSSCT, je parle de l'ensemble des membres de la CSSCT, et le peu de reconnaissance que nous avons eue et de réponses aux questions que nous avons pu poser aux CSSCT qui se sont tenus, vous pouvez comprendre que nous sommes plus que pessimistes sur le résultat que cela va pouvoir donner. À chaque CSSCT, lorsque le dossier est ouvert, quand cela veut bien s'ouvrir sur l'outil, quand je pose 25 ou 30 questions et que je n'obtiens qu'une réponse en séance... Arrivé un moment

nous voulons bien être des interlocuteurs mais il y a des limites. Si vous voulez donner un sens à ce que vous nous avez dit tout à l'heure, il faudrait que ce sens soit donné à l'ensemble des partenaires parce que sur le fonctionnement des CSSCT je pense que nous pouvons être des partenaires. Sinon, il n'y a pas de partenariat, vous allez les faire tout seul les CSSCT et pour les casser cela ne sera pas plus difficile. Merci.

M. WATTEBLED, CGT

Je vais faire beaucoup plus court que vous, Monsieur RABIER. Faites passer le message à vos directeurs d'établissements, il n'existe pas de lien de subordination entre le président de la CSSCT et les mandatés que nous avons mandatés dans les instances. Il n'existe pas de lien de subordination. Je pense qu'ils n'ont pas bien compris l'histoire. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de CHSCT, de DP, de CE que le Code du travail a disparu. La CSSCT c'est un lieu où nous travaillons sur la prévention. Il n'y a pas de lien de subordination.

M. RABIER, Président

Merci, c'est noté. Nous allons passer au premier point qui concerne les PV.

Approbation du procès-verbal des CSE des 11, 13, 24, 25 et 27 juin, 3, 11 et 25 juillet 2019

M. LECOMTE, RS CGT

Une petite précision concernant l'approbation des PV des CSE. Pour la délégation CGT, n'ayant pas siégé au CSE des mois de juin ainsi qu'à ceux du 11 et du 25 juillet, la délégation ne participera pas au vote de l'approbation des PV. En revanche, elle participera à celle du 3 juillet.

M. RABIER, Président

Pareil pour toutes les délégations. Concernant le PV du 11 juin. J'entends, pour gagner du temps, que personne ne vote ni contre, ni ne s'abstient, ni pour. Vous abstenez-vous ? Vous ne participez pas, ce n'est même pas de l'abstention. C'est refus de vote pour tous. Nous allons faire le 3 juillet, il s'agit d'un CSE où tout le monde était là. Qui vote pour le PV du 3 juillet 2019 ?

Le procès-verbal de la réunion CSE en date du 3 juillet 2019 est approuvé par 26 voix pour.

En ce qui concerne tous les autres PV, ceux du 11, 13, 24, 25 et 27 juin et ceux du 11 et 25 juillet, qui s'abstient ? Personne, vous ne participez pas au vote. Très bien. Je laisse donc la parole à Monsieur le Secrétaire.

Information de Monsieur le Secrétaire

M. KIKOS, Secrétaire

Globalement, tout s'est bien déroulé pour les colonies du CCGPF même si nous aurions aimé avoir un peu plus de présence d'élus. J'en profite pour remercier celles

et ceux qui ont participé, toutes OS confondues, à ces départs et à ces retours colonies durant le mois de juillet et le mois d'août. Nous avons vu, même si nous savons que ce sont des périodes de congés pour tout le monde, des roulements et des présences d'élus quelles que soient les OS et que ce soit du CSE TER Axe Nord, Réseau... Il n'y a pas que le CSE TER Hauts-de-France ; nous avons vu des élus de plusieurs CSE.

Un petit mot sur les travaux du restaurant de Lille. Nous sommes dans les temps sur le planning avec, mercredi prochain, une réunion de réception de chantier où nous serons bien entendu présents. La réouverture est prévue le 16 septembre et les équipes qui travaillent actuellement sur une semaine d'inauguration, cette semaine du 16 septembre, avec une communication spécifique et des menus spécifiques pour regagner les dîneurs qui n'ont pas pu aller au restaurant d'entreprise rue de Tournai à Lille. Monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. RABIER, Président

Peut-être un mot, Monsieur le Secrétaire, sur la braderie de Lille qui a lieu samedi. Comme à l'accoutumée, l'entreprise, avec le CSE aujourd'hui, organisons, accompagnons et finançons l'inscription des cheminots qui viennent de partout sur le territoire. Je crois qu'ils sont 250, un peu moins avec le nouveau périmètre de la braderie. Vous le savez, depuis les attentats à Nice la Maire de Lille a pris des mesures sur le périmètre. La braderie avait même été annulée une année. La fréquentation a été un peu réduite mais il y a quand même, de mémoire, 250 cheminots. C'est donc un événement très prisé et très connu. Si vous êtes dans le coin samedi, sachez que vous aurez des collègues un peu de partout qui vont courir. Il y a donc cette grande manifestation qui touche toute la population et pas uniquement la population lilloise.

Information de Monsieur le Trésorier

M. FOURNIER, Trésorier

Monsieur le Président, une fois n'est pas coutume, je vais prendre la parole. Un point d'information sur la trésorerie du CSE et du CASI de Lille pour vous confirmer que, aujourd'hui, nous recevons bien les subventions attitrées aux deux structures. Néanmoins, je vous interpelle Monsieur le Président parce que nous sommes face à des difficultés importantes sur le fait de dédier les sommes que nous recevons. Aujourd'hui, l'entreprise nous verse une somme totale pour le CASI de Lille et nous sommes dans l'incapacité, malgré l'envoi de différents mails à la direction, d'identifier qui a subventionné et à quelle hauteur. Exemple, le CSE MI doit nous subventionner, oui, à quelle hauteur ? je ne le sais pas. Le CSE ZP NEN doit nous subventionner, oui, à quelle hauteur ? je ne le sais pas. Le versement a-t-il été effectué ? Je ne sais pas. Nous avons une somme globale qui tombe sur le compte bancaire sans aucun détail.

Deuxième difficulté, les subventions de la restauration. Aujourd'hui, nous allons toucher la subvention restauration pour le restaurant de Lille mais nous n'allons pas toucher la subvention pour le restaurant d'Hellemmes. La directrice, Madame

CASSAR, a interpellé vos services, aucune réponse. Nous pensons que la subvention du restaurant d'Hellemmes a été reversée au CSE MI.

Troisième difficulté, le service comptabilité du CSE a envoyé une dizaine de mails à vos responsables concernant la facturation des fluides. Aujourd'hui, cela fait plus d'un an qu'on nous facture des fluides sur le site de Somain et le site de Boulogne. Payer pour quelque chose qui ne nous appartient plus... Il faudrait peut-être que l'on revoie les choses.

Encore une chose : le service comptabilité ainsi que la directrice Madame CASSAR ne cessent d'envoyer des mails à vos responsables concernant l'assurance que le CSE et le CASI sont obligés de prendre. Néanmoins, la responsabilité civile est, comme vous le savez, dans la réglementation de la comptabilité et de la trésorerie à la charge de l'employeur. À ce jour, nous n'avons aucune réponse sur le règlement de l'entreprise sur la responsabilité civile. Facture qui s'élève aujourd'hui à 30 000 euros. Je vous demande qu'il y ait une réunion avec les responsables, qu'on se mette autour de la table, moi, la directrice, le secrétaire du CSE et du CASI, qu'on fasse un état des lieux et qu'on sache un petit peu où on en est, où en sont les subventions, qui paye, qui ne paye pas, qui doit faire les régularisations. Pour avoir vu hier le cabinet d'expertise comptable SEMAPHORES, il serait quand même dommageable et fort de café qu'en fin d'année l'entreprise nous reproche de ne pas être transparents et de ne pas avoir une visibilité complète sur l'argent qui est versé et l'argent qui est dépensé. Je vous demande la possibilité d'avoir une réunion dans la deuxième quinzaine de septembre.

M. RABIER, Président

Je prends note de tout ce que vous venez de dire et je demande à Monsieur SERHANI qui revient lundi 2 d'organiser cette réunion deuxième quinzaine de septembre.

M. LEVENT, RS UNSA Ferroviaire

Pour l'UNSA Ferroviaire, je suis trésorier du CASI d'Amiens et je formule les mêmes remarques que le collègue. Si ce n'est que j'ai eu un courrier pour la dotation du CSE MI, je n'ai rien d'autre. Il faut savoir que nous devons, avant les quatre mois qui termineront l'année, prévoir un budget prévisionnel 2020. Ça se complique un peu. D'autre part, nous ne savons pas sur quelle base nous partons pour faire fonctionner le CASI d'Amiens pour les quatre mois qui restent avant la fin de l'année.

M. RABIER, Président

D'accord. Pour moi, cette réunion doit regarder les deux CASI. Je le disais tout à l'heure, les CASI se mettent en place. Nous n'avons même pas encore écrit le règlement. Il ne s'agit pas d'une vieille instance. Elle vient de naître il y a quelques semaines. Nous sommes fin août et cela a commencé en juillet. De part et d'autre, je trouve que nous avons mis un peu d'huile pour que cela se passe bien, y compris les relations avec le président. D'ailleurs, je ferai en sorte que le président du CASI de Lille et d'Amiens soit présents à cette réunion ainsi que Monsieur SERHANI et d'autres responsables notamment financiers de chez nous. C'est tout jeune donc je ne suis pas surpris qu'il puisse y avoir des déboires. En revanche, j'ai entendu qu'il manquait des détails sur la provenance des sommes.

M. FOURNIER, Trésorier

C'est ça, après, aucun reproche, aucune critique sur le versement. Les versements sont faits en temps et en heure, il n'y a aucun souci. Simplement, nous n'avons pas la lisibilité. Nous savons qu'il y a des obligations à 65 % et à 15 %. À ce jour, nous arrivons quand même à gratter un peu et à travailler là-dessus. Par exemple, nous savons que le CSE Gares & Connexions n'a pas versé. C'est notre travail, ce sont nos intuitions qui font que. Nous demandons, de la part de l'entreprise, d'avoir un état détaillé avec les sommes, qui a payé et l'adresse des CSE. Cela permettra d'éviter que nous allions interpellier un secrétaire de CSE ou un trésorier de CSE sur une somme qui ne nous a pas été versée alors qu'elle nous a peut-être été versée. C'est cette problématique-là qu'il faut régler.

M. RABIER, Président

C'est très clair, nous vous aiderons là-dessus et nous montons quelque chose deuxième quinzaine de septembre. Je laisse la parole à Monsieur MAGDA qui représente Florent MARTEL pour le point production. Nous n'avons pas eu, fort heureusement, d'événement sécurité majeur ces dernières semaines. Nous pouvons notamment revenir sur le mois de juillet avec ses chaleurs et les mesures.

Information de Monsieur le Président

- *Incidents sur la sécurité*

Aucun incident sur la sécurité n'a été abordé en séance.

- *Informations sur la régularité*

M. MAGDA, Directeur Production adjoint TER HDF

Quelques compléments d'information par rapport au document que vous avez reçu. Résultat 91,76, c'est avec neutralisation il y a des journées particulièrement problématiques. C'est mieux que l'objectif annuel mais c'est moins bien que l'objectif qu'on se donne du plein été où on cherchait à 92,2. Sachez qu'au 26 août, sur la période de plein été, nous avons fait un mois d'août presque à 94. Nous avons donc probablement réussi notre objectif régularité pour l'ensemble du plein été.

En ce qui concerne les principaux faits, nous allons revenir un petit peu sur l'aspect chaleur. Oui, nous ferons le REX sur ces aspects chaleur. Nous accumulons les informations et, aujourd'hui, je pense qu'il faut séparer deux sujets. Les deux ont d'ailleurs été évoqués.

Le premier, c'est la gestion de crise. Quand on fait une journée à 50 % de régularité, cela signifie qu'il n'y a pas grand-chose qui roule à l'heure, c'est la cata totale. Il faut qu'on trouve des moyens de type scénarios, j'ai entendu parler des méthodes et des procédures qu'il faut parfois changer. Nous avons vraiment un sujet de gestion de crise.

Deuxième orientation de ce REX, qui a aussi été évoquée, c'est l'adaptation, notre capacité à adapter le plan de transport. En effet, il y a la météo, il y a des choses, on peut prévoir des choses. Ce sera les deux orientations : la gestion de crise, les crises peuvent arriver puisque le climat ne va pas s'arranger comme ça, et notre capacité à nous adapter. Il n'y a pas que juillet et août puisqu'il y a eu également de la canicule en juin. Je ne sais pas si vous en avez parlé la dernière fois. Nous avons déjà fait des choses alors c'était un peu fait à la bourre. Par exemple, le samedi, sur le versant nord, on a des VR2N qui circulent et on a des rames climatisées qui ne circulent pas. C'est un peu normal puisque le SA est surtout prévu pour passer tout l'hiver. C'est le SA de l'hiver. On s'est donc orienté tout de suite sur notre capacité à maintenir en état les VR2N. Faut-il adapter à partir d'une certaine période, d'un certain délai, du début d'une chaleur, pour que le week-end fasse rouler les rames climatisées ? Ce sont tous ces éléments que nous allons essayer d'accumuler pour porter quelque chose qui va revenir maintenant, a priori, tous les ans. Il va falloir qu'on s'ajuste pour adapter notre plan de transport. Il y a le sujet des LTV au niveau de l'infra. Je crois que c'était en juin. On regarde la météo, ça y est c'est sûr, température... tout ça, vous le savez, et donc forcément ils vont réduire la vitesse. Nous nous étions préparés et je dirais presque heureusement les nuages sont arrivés et il n'y a pas eu ça. Il y a donc aussi notre capacité à revenir en arrière sur ce genre de choses. Il y aura un REX important mais il sera orienté sur ces deux choses, autrement dit, la gestion de crise avec des éléments par rapport aux clients, le personnel, comment on gère ça, mais aussi notre capacité à adapter le plan de transport. Sur cette première page, , c'est la part matérielle qui pèse lourd et qui pèse toujours lourd. Là, il y a quand même une grande satisfaction. J'ai redemandé les chiffres, en effet nous étions, en janvier, à 1,72, en avril à 1,5, en juin à 1,43 et en juillet à 1,26. Il a donc une vraie bonne progression de la part du matériel. Les points durs, vous les connaissez, nous les connaissons, ce sont entre autres les locomotives BB22.2 d'Intercités. Les Régiolis commencent à rouler donc nous allons dire adieu petit à petit au BB 67000 ce qui n'est pas non plus terrible et un petit peu aux BB22.2. Malheureusement, il faudra attendre l'arrivée des Regio 2N 2022/2023 pour que l'ensemble du Corail soit remplacé. Néanmoins, nous ferons des choses d'ici là.

Nous n'allons pas revenir sur la slide 2, nous voyons bien les deux sujets. 52 % de régularité le 26 juillet, nous étions là dans une vraie gestion de crise.

Slide suivante sur la régularité mois par mois sur l'année. Que pouvons-nous observer ? D'abord, nous repartons à la hausse après un mois de juin qui est toujours un peu à la baisse. C'était les orages, c'était déjà les fortes chaleurs. En effet, il y avait déjà eu un épisode de canicule. Une tempête également. Nous repartons à la hausse si nous regardons les courbes. Malheureusement, quand on se projette septembre, octobre, novembre, il est quand même probable que nous ayons du mal à faire le taux de 91 à l'année. Après, cela dépend aussi de la météo. Nous sommes très dépendants de cela.

Sur la slide suivante, j'ai peu d'éléments sauf à vous remonter une nouvelle fois l'amélioration forte de la part matériel parce qu'on retrouve le 1,65 en matériel l'année dernière. On retrouve le 1,21 de cette année. Voilà une bonne amélioration. En ce qui concerne le nombre de TER irréguliers, j'ai peu d'éléments. Ils sont tous en amélioration, même par rapport à 2017, sauf sur l'accompagnement Nord-Pas-de-Calais. A priori, la cause d'origine c'est bien les JS.

En revanche, je vais vous donner de nouveaux chiffres sur la slide suivante parce que ce ne sont pas les bons. La régularité du mois de juillet sur les radiales, Paris-Beauvais, celui-là est bon, c'est 90,57. Ensuite, il faut lire Paris-Creil-Amiens 83,74, ça, c'est bon mais c'est parce que c'est fait comme ça après. Il y a Paris-Amiens-Littoral donc là on est à 80,11 et on retrouve le chiffre derrière. Paris-Nantes il est bon, 88,18 et Paris-Saint-Quentin ce n'est pas 77 c'est Paris-Saint-Quentin-Maubeuge donc on retrouve le deuxième chiffre d'Intercités qui lui est à 77. Si on veut Paris-Saint-Quentin tout seul, c'est 87,66. La difficulté aujourd'hui de la régularité TER Hauts-de-France est bien, en l'occurrence, sur les radiales. C'est bien cela que l'on suit. Nous retrouvons nos difficultés sur les Intercités. Il y a quand même 10 points de moins entre Paris-Saint-Quentin et Paris-Saint-Quentin-Maubeuge. C'est quand même énorme. Il existe quand même un vrai sujet autour des locomotives BB 22.2. Le top 3, flop 3, vous retrouverez Paris-Saint-Quentin...

M. FOSSIER, CFDT

Vous parliez des difficultés avec les locomotives 22200. Des locomotives circulent depuis six à sept mois avec des anomalies annotées aux fiches roses et aux carnets de bord qui n'ont pas été réparées. Le freinage rhéostatique d'urgence, l'électropneumatique, pour ne parler que de cela. Arrivé à un moment, je me dis que si on n'améliore pas la fiabilité de l'engin en le réparant, on ne peut pas améliorer la régularité, cela va de soi. Les annotations carnets de bord sont nombreuses, il y a parfois des réponses mais parfois pas. RAS aux essais, c'est un peu facile. On manque de pièces mais surtout les annotations fiches roses. Comment peut-on laisser circuler des engins sur de longues périodes comme ça sans que cela puisse être réparé ? Il faudrait peut-être aussi donner les moyens aux agents qui font la maintenance des 22200. Vous venez de le dire, elles sont nécessairement en fin de vie avec l'arrivée des Régiolis mais il faut quand même les garder en capacité de fonctionnement.

M. MAGDA, Directeur Production TER HDF

Nous allons regarder. Nous nous sommes améliorés. Nous avons travaillé les acheminements pour que l'on réduise les acheminements entre le Landy. Nous regardons d'autres locomotives, nous négocions avec Intercités parce que, en effet, certaines locomotives sont plus qu'en fin de vie. Nous travaillons ces sujets-là, j'ai noté.

M. WATTEBLED, CGT

Plusieurs points. Première chose, sur les annonces faites en gare. Il y a un gros souci, nous l'avons déjà évoqué lors de précédentes réunions. S'il y a un retard ou un changement de matériel, les annonces ne sont pratiquement plus gérées sur le lieu de travail et elles ne sont plus gérées non plus par l'Infra circulation. Autrement dit, il y a parfois des informations contradictoires sur le quai et, de temps en temps, on se mettrait bien dans un trou de souris. Je vous l'avoue, moi, j'ai du mal à entrer dans un trou de souris. Ce que nous entendons sur le quai, c'est certes scandaleux, mais nous avons parfois honte de dire que nous sommes cheminots. Il arrive que les camarades qui sont sur le terrain ne sachent pas quoi répondre. Il s'agit d'un premier point sur les fameuses annonces. Ce serait bien de rectifier un peu le tir entre le COE, le COP, le COS, les annonces faites par les postes d'aiguillage, c'est souvent contradictoire et sur le terrain les usagers attendent leur train et on leur dit que leur train part alors qu'il

n'y a même pas de train en gare, c'est un exemple. Je vous dis que ça rigole et ça cartonne les cheminots qui sont sur le quai. Il s'agit d'une première chose. Par ailleurs, l'automne c'est les feuilles et l'été c'est la chaleur. Le REX que vous allez faire ou que vous faites tous les ans va-t-il, à un moment, arriver à dire « on va suspendre les circulations de juin à septembre ? C'est un peu ce que vous dites. « Il fait chaud, on n'avait pas prévu ». Les systèmes météo quand même... Nous ne sommes plus en 1930. Il existe quand même des systèmes performants qui prévoient minimum 10 jours avant, avec une fiabilité à presque 100 %, quel temps il fera 10 jours après. Parfois c'est un mois voire deux mois après, on sait s'il va faire beau ou pas. Les épisodes de canicule en juin et en juillet on les connaît au mois de mai. On nous a annoncé il y a 15 jours qu'il allait y avoir un nouvel épisode de fortes chaleurs fin août. Si on arrive à prévoir cela, nous pourrions aussi prévoir notre organisation. Je vais revenir sur l'aspect robustesse tant prôné par votre collègue, Monsieur MARTEL, avec le SA2020. « La robustesse, on va changer les organisations... ». Je vous annonce un scoop aujourd'hui : il y aura encore des épisodes de canicule l'année prochaine. Nous en reparlerons au mois de juin. Je vous annonce même que ce sera peut-être parfois plus long et plus chaud. Comment allez-vous faire pour améliorer la robustesse alors que les retards ou les suppressions sont essentiellement dus aux infrastructures et au matériel. En un an, je pense que les rails seront toujours les mêmes, les caténaires seront toujours les mêmes et les rames seront toujours les mêmes. En revanche, la chaleur sera toujours là. L'argument du SA2020 a été de dire « on va changer l'organisation ». Vous auriez pu changer autre chose avant l'organisation.

M. MAGDA, Directeur Production TER HDF

Une des réponses apportées tout à l'heure c'est quand même l'adaptation. Je le répète, nous avons des périodes de fortes chaleurs prévues, nous nous sommes mis en état de modifier les sillons. L'amélioration portera sur notre capacité à réagir à tout cela et à informer les clients. Le fait de l'anticipation, c'est évidemment pour la production mais c'est aussi notre capacité à informer les clients. C'est surtout à cela que cela va servir.

Mme BASSEZ, CGT

Au niveau de l'anticipation, Monsieur RABIER, j'ai personnellement alerté sur l'épisode de juin. J'ai demandé comme nous faisons pour les VR2N. Cela s'est terminé en droit d'alerte et en droit de retrait massif. Au niveau anticipation sur les VR2N, nous n'y sommes pas... On a quand même fait circuler les salariés et les usagers dans des conditions extrêmes en leur faisant prendre des risques pas négligeables.

M. RABIER, Président

Le scoop que vous annoncez, nous l'avons déjà imaginé, Monsieur WATTEBLED. Les années qui sont devant nous vont sans doute ressembler à celles qui viennent de se passer ces deux ou trois dernières années. Voilà ce que je crois. Une fois qu'on a dit cela, il y a effectivement des cheminots dans les trains ou des voyageurs qui sont dans des trains non climatisés. C'est devenu la minorité. Il y a 30 ans, seuls les Corail étaient climatisés, tout le reste était non climatisé. Aujourd'hui, c'est finalement l'inverse. Maintenant, nous ne sommes pas toujours en capacité, et c'était les débats qui ont eu lieu lors du droit d'alerte, quand l'école n'est pas terminée et que les gens

ne sont pas encore complètement en vacances, on ne peut pas nécessairement mettre des engins climatisés moins capacitaires en remplacement des engins plus capacitaires. Vous le savez bien, ce sont des débats que nous avons eus. Après, ça a été fait pour le week-end. Il faut que nous repensions, c'est le travail de Monsieur MAGDA qui est en conception. À un moment donné, on sent que cela va être extrêmement délicat, à quel moment bascule-t-on ? PTA, pas PTA parce que cela peut amener à cela. Fait-on un PTA ou pas ? Ce n'est pas simple de décréter un PTA sur la météo même si la fiabilité s'est effectivement améliorée. Un PTA s'organise plusieurs jours en amont. Si on prend cette semaine, encore avant-hier on se dit il fait chaud à Lille, que fait-on ici aujourd'hui ? Va-t-il faire chaud ? On regarde la météo et finalement il va faire 25 °C, 26°C. Ce n'est pas toujours si évident que cela de supprimer des trains parce que l'on pense qu'il va faire très chaud. Vous voyez ce que je veux dire Madame BASSEZ, ce n'est pas facile de supprimer les trains.

Mme BASSEZ, CGT

Il existe quand même un problème d'anticipation. Il y a, avec la canicule, une alerte orange. Ce n'est pas il fait chaud ou il ne fait pas chaud. Il y a une alerte canicule. En ce qui concerne les VR2N, on m'a rétorqué lors du droit d'alerte que c'était du matériel sur lequel nous avons toujours roulé. Cela fait 20 ans que je roule effectivement, que je suis ASCT et j'ai toujours roulé sur ce matériel-là mais il n'était pas du tout dans le même état. Aujourd'hui, vous n'avez pratiquement plus de vitres qui s'ouvrent et pour celles qui s'ouvrent je peux vous dire qu'il ne faut pas avoir de problèmes d'épaules comme moi pour les ouvrir. Il s'agit d'un problème d'anticipation. Là nous parlons de la chaleur parce que nous sommes dedans mais cet hiver parlerons-nous de la neige ? Encore une fois, il sera un petit peu tard pour en parler. Il n'y a pas d'anticipation. Pourtant, nous sommes sur des phénomènes qui reviennent tous les ans. C'est la météo, le cycle de la nature. Nous devrions peut-être parler de cet hiver dès aujourd'hui. Merci.

M. RABIER, Président

Les messages sont passés. Monsieur WATTEBLED.

M. WATTEBLED, CGT

Une piste pour améliorer les choses. Mon camarade Fabien SMAGHUE n'est pas là aujourd'hui mais je vais quand même parler du matériel. Nous vous alertons souvent sur l'organisation dans les ateliers de maintenance. Quand on voit le matériel prendre une grosse part des suppressions du mois de juillet, il y a peut-être des sujets à aborder dans les ateliers maintenance et peut-être écouter les diverses revendications et les diverses remontées de terrain par rapport à cela. Ça peut être une piste.

M. RABIER, Président

Un commentaire sur la situation production du mois dernier.

M. MAGDA, Directeur Production TER HDF

Pour la situation du mois de juillet, nous sommes à 135 suppressions bornes de TER. C'est le point bas de 2017, 2018 et 2019. Il y a quand même une certaine amélioration. Sinon, il n'y a pas d'autres éléments. En ce qui concerne la dernière slide, la ponctualité du mois de juillet, il y a un gros travail, une grosse satisfaction de

l'ensemble de l'entreprise sur l'amélioration globale de la ponctualité au départ de l'ensemble des gares et également des nôtres, en l'occurrence Amiens et Lille, Paris-Nord étant encore un peu en retrait.

M. FOSSIER, CFDT

Je voulais ramener un point sur la régularité puisque nous sommes sur la régularité. Particulièrement en Gare du Nord puisque c'est là où cela se produit le plus et nous n'avons pas ces difficultés sur Lille. Quand il y a du remplacement de matériel ou du changement de voie, l'ADC et le contrôleur sont les derniers à être prévenus. Les voyageurs le savent avant nous. Pour remonter le quai et changer de voie quand on vous change 10 minutes avant le départ d'un train alors que vous avez fait tous vos essais et que vous êtes prêts au départ, nécessairement, cela met du bug dans la régularité même en ayant de la bonne volonté. Je ne vous parle pas avec la période de canicule et la chaleur. Vous remontez du matériel qui ne devait pas être utilisé, tout est fermé, la climatisation n'était pas en fonctionnement. Il faut parvenir à monter dedans. Pendant une période, il y a les Wit qui font qu'on n'est pas mal. On nous indiquait les voies, cela ne fonctionne pas. On m'indique une voie sur Wit mais ce n'est pas la voie qui a été donnée sur les affichages voyageurs. Wit bascule et donne l'information 10 minutes plus tard, je l'ai vécu à plusieurs reprises. Quand on appelle la régie, particulièrement de la Gare du Nord, ils sont parfois incapables de nous donner la voie où nous allons faire la relève. Nous avons 10 minutes pour la relève. Si vous me dites la voie 10 minutes avant le départ et qu'il faut que je traverse la Gare du Nord, je ne suis forcément pas à l'heure même avec la meilleure volonté du monde. Ça, je l'ai signalé à plusieurs reprises sur des bulletins de service. On veut faire fonctionner la régularité mais on peut facilement améliorer cela, je crois.

• *Informations commerciales mensuelles*

M. RABIER, Président

En ce qui concerne les sujets commerciaux, les graphiques que nous vous donnons montrent qu'il y a plutôt une augmentation qui était prévisible via l'intégration des trafics Intercités. On compare aussi avec 2017 parce qu'il y a aussi le 2^{ème} trimestre 2018 qui est un peu particulier avec le mouvement social. Nous sommes donc plutôt sur une tendance très satisfaisante en termes de trafic, de nombre de voyageurs dans nos trains et de recettes directes.

Il est bientôt 12 h 00 donc je vous propose que nous stoppions à 12 h 45 pour aller manger et essayer de reprendre à 14 h 15. Êtes-vous d'accord ? Le point réorganisation de la lutte anti-fraude avec Pascal GOURBEYRE, représentant de l'ERC.

M. WATTEBLED, CGT

Simplement, sur les graphiques, les encéphalogrammes, on ne comprend rien. Moi, je ne comprends rien. Avant nous avions des données qui étaient lisibles avec le nombre de billets vendus... mais là...

M. RABIER, Président

Je vois Monsieur Thibaut ROBIN et je lui demande qu'il fasse quelque chose de plus clair. Cela ne correspond pas à ce que vous attendez, est-ce bien cela ?

M. WATTEBLED, CGT

C'est très technique...

M. RABIER, Président

Ça l'est un petit peu quelque part.

M. WATTEBLED, CGT

Les comprenez-vous, Monsieur RABIER ?

M. RABIER, Président

Joker. Il faut lire attentivement. Je fais remonter cela. J'avoue, pour être très honnête avec vous, me poser également des questions de temps en temps.

M. KIKOS, Secrétaire

Monsieur le Président, j'aurais une délibération à porter à la connaissance de l'assemblée plénière qui concerne les projets de réorganisation en général sur notre périmètre CSE TER Hauts-de-France. Avant de passer à la lecture de la délibération, souhaitez-vous, les uns et les autres, une interruption de séance ? Nous allons interrompre la séance.

Interruption de séance de 12 h 00 à 12 h 25.

M. RABIER, Président

Je vous propose de reprendre le cours de notre Comité et j'écoute la délibération.

M. KIKOS, Secrétaire

Merci Monsieur le Président.

M. KIKOS, Secrétaire, procède à la lecture de la délibération suivante :

Les membres du CSE en accord avec la CSST du TER Hauts-de-France, conformément aux dispositions de l'article L.2315-94 du Code du travail décident de faire appel à un expert agréé.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

VOTE :

Nombre de votants pour : 18 contre : / abstentions : 8

En effet les représentants du CSE du TER Hauts-de-France ont été interpellés à plusieurs reprises par des salariés faisant état de souffrance psychologique dans de très nombreux services de notre territoire.

Trois droits d'alerte ont été déposés très récemment, au périmètre de certains métiers et de la région tout entière.

Nos différentes visites des services révèlent de très graves atteintes à la santé mentale des salariés. Nous constatons un nombre très élevé d'indicateurs de souffrance et une désorganisation de l'activité et par voie de conséquence un climat anxiogène au travail.

Ces visites ont permis de recueillir des témoignages alarmants. Les expressions suivantes ont pu être relevées : mal-être au travail, crises de larmes, appels au secours, disputes, iniquités, altercations, reproches, malaises. La liste serait trop longue des expressions qui caractérisent un état psychique particulièrement dégradé des personnes et des collectifs de travail.

Une enquête est par ailleurs en cours afin de déterminer les éventuelles origines professionnelles qui auraient pu participer à la genèse d'un acte suicidaire survenu ces derniers jours.

Ajoutons à cela les nombreux arrêts de travail qui illustrent une dégradation de la santé des agents.

Le climat délétère au sein de l'établissement a conduit à un envahissement du CSE le 23 mai 2019 par le personnel. À cette occasion, une collègue a dit, en présence de l'employeur, que c'est sa famille qui la dissuade de mettre fin à ses jours.

La direction de notre CSE ne semble pas prendre la mesure de la gravité de la situation malgré notamment les droits d'alerte qui ont été déposés dernièrement et pour lequel la direction a mis plusieurs jours avant de répondre !

Les membres du CSE ne peuvent plus accepter que cette situation chronique de tension perdure plus longtemps. Nous récusons le constat qu'il s'agirait uniquement de problèmes relationnels entre individus même si ceux-ci pèsent très lourdement sur le climat et l'ambiance de travail.

Tout indique au contraire que les phénomènes sont imbriqués et sont liés au management et aux exigences du travail ainsi qu'aux principes organisationnels qui les régissent.

Le CSE TER Hauts-de-France décide, à cet effet, de désigner l'institut Émergences, « Le Méliès » 261 rue de Paris MONTREUIL 93556 cedex, lequel aura pour mission de :

- Analyser les situations de travail afin d'établir un diagnostic précis de leurs effets sur les conditions de travail actuelles du personnel.*
- Rechercher, identifier et analyser, dans l'organisation du travail, les facteurs déterminants susceptibles d'entraîner une aggravation de la dégradation des conditions de travail des salariés.*
- Aider le CSE à proposer des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail et de santé des salariés en vue de revenir à une organisation du travail sereine et durable.*
- Aider le CSE TER Hauts-de-France à avancer des propositions de nature à circonscrire tout risque immédiat d'aggravation des conditions de travail des salariés.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

VOTE :

Nombre de votants pour : 26 contre : / abstentions : /

Le CSE TER Hauts-de-France donne mandat à Monsieur Alexandre KIKOS, secrétaire du CSE, ou en cas d'absence à Monsieur Xavier Wattebled, secrétaire adjoint du CSE, pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment de prendre contact avec l'expert et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE TER Hauts-de-France, toutes les procédures administratives et judiciaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

VOTE :

Nombre de votants pour : 26 contre : / abstentions : /

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. RABIER, Président

Je prends acte de cette délibération et des votes qui viennent d'avoir lieu. J'avoue ne pas avoir tout compris sur les trois votes. Je n'ai pas compris le premier vote. Je comprends qu'il y a un vote sur une demande d'expertise globale avec tous les attendus, les risques psychosociaux, les conditions de prise en charge d'accompagnement, ça c'est clair pour moi, et sur la nature du cabinet que vous choisissez, donc le cabinet Émergences. J'aimerais quelques explications sur le premier vote. Je n'ai pas compris à quoi il correspondait, en toute honnêteté.

M. KIKOS, Secrétaire

C'est dans la procédure de missionner un cabinet. Autrement dit, être d'accord sur le fait de faire appel à un cabinet pour faire une expertise sur ce sujet.

M. RABIER, Président

Il y a une demande d'expertise émanant du CSE. Qui dit demande d'expertise, c'est nécessairement avec un cabinet agréé et vous votiez pour le nom du cabinet. Je ne comprends toujours pas le premier vote. À quoi sert-il ? Quelle est la différence entre 26, 26 et des abstentions ? Que dois-je comprendre ? Je suis peut-être sot, un peu bête, mais je n'ai pas compris ce que vous voulez faire passer comme message. Il y a trois votes, il y en a un que je ne comprends pas et il n'y a pas d'unanimité sur un des votes dont je n'ai pas compris le sens. Je demande à comprendre le sens et après je viendrai évidemment sur le fond.

M. RABIER, Président

Ah, c'est sur la motion le premier. Voilà, c'est ma question, sur quoi porte le premier vote. Le premier vote est sur la motion en elle-même et les deux autres votes sont sur le nom du cabinet et la mission de cette expertise. Merci, j'ai compris. Excusez-moi, j'étais un peu ailleurs et je n'avais pas compris le premier vote. On va commencer tout de suite puis on vote... J'entends que sur la motion il y a une majorité qui s'exprime mais elle n'est pas unanime. Sur le fond de cette demande d'expertise traitant des risques psychosociaux. Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas un sujet que nous voulons prendre à la légère. Je vous ai indiqué, je ne vais pas me répéter, les premiers travaux nationaux qui vont se décliner progressivement mais surtout régionaux que nous commençons à entamer. Je vous ai indiqué que nous avons initié, nous, un projet régional de plan d'action. Nous voulons le faire expertiser par un petit groupe de travail

parce que ce sont des sujets extrêmement délicats par des gens compétents, experts... Vous, CSE, vous me dites « on veut participer ». Nous n'avions pas encore imaginé comment on reviendrait une fois qu'on aurait un projet un peu plus ficelé de plan d'action. Je n'avais pas encore déterminé la manière de faire travailler le CSE. Vous, vous me dites « on veut contribuer tout de suite » via cette expertise avec Émergences à travailler sur ce sujet de prévention. Je ne peux pas dire que c'est une mauvaise idée puisque nous sommes en train de travailler dessus. J'ai envie de vous dire, par rapport à mon discours depuis ce matin, que toutes les contributions sont les bienvenues. Autrement dit, dans cette affaire, sur le plan de l'organisation, nous allons devoir travailler pour rencontrer très rapidement le cabinet Émergences. Nous devons définir le cahier des charges et le coût de cette expertise. De mémoire, les délais sont normalement de deux mois, 45 jours mais après il y a 15 jours pour le rapport. C'est un travail de septembre/octobre pour se dire franchement les choses. Un travail de l'automne donc il faudrait qu'au moment de la Toussaint on ait une vision de l'expert sur comment améliorer la gestion et la prévention des RPS. Pour le plan général, je ne conteste pas cette demande. Je n'ai pas l'intention d'aller en justice pour la contester. Je vais partir du principe qu'elle va enrichir, développer, améliorer, ce que nous avons déjà, nous, commencé à travailler au sein de la direction TER et aussi en faisant travailler un groupe expert, un autre groupe de travail. Toutes les contributions sont les bonnes, il s'agit de gens, vous l'avez souligné, qui sont en mal-être et pour un certain nombre avec des situations aigües que nous avons déjà traitées. Sur le plan du fond, je vais finalement prendre cela comme un atout supplémentaire pour avancer dans nos dossiers. Très bien. Il faudra quand même que nous nous mettions d'accord sur la façon de travailler de ce cabinet. Il y a quand même un point qui me dérange. J'ai entendu que ce cabinet allait être missionné sur le drame que nous avons évoqué plusieurs fois ce matin. Je vous avoue ma surprise et être dérangé par cela. Je le rappelle, il y a une CSSCT mardi prochain qui est censée faire la lumière sur les faits avérés, sur tout ce que nous savons sur cette affaire. Il s'agit d'un point dur pour moi, je ne souhaite pas que le cabinet Émergences traite d'un sujet comme celui-ci. J'ai entendu une phrase concernant ce truc-là donc là j'émettrais une objection sur ce point très précis.

M. KIKOS, Secrétaire

C'est ce qui a fait l'objet de l'interruption de séance. Pour refaire le film, nous avons travaillé depuis fin juin début juillet puisque c'est un sujet qui a été abordé en bureau de CSE du mois de juillet. Vous aurez bien compris qu'avec la période estivale ce n'était pas le meilleur moment pour voter une demande d'expertise en plein été. Le choix des organisations syndicales du bureau du CSE a été de porter cette délibération à la plénière du 29 août et, dans l'intervalle, malheureusement, ce drame s'est produit. Nous avons, depuis, rencontré l'expert du cabinet Emergences qui nous a dit « on ne peut pas fermer les yeux mais ça ne sera pas une expertise sur un cas individuel et sur le suicide du 13 août. Néanmoins, on ne peut pas fermer les yeux pour ce drame puisque, pour un expert, il est significatif du passage de risques à troubles psychosociaux ». Là aussi, cela fera l'objet des échanges et des débats plus généraux. Nous avons quand même d'autres sujets qui nous ont poussés au bureau du CSE à travailler sur cette demande d'expertise. Je pense au NEV d'Amiens. L'ensemble du Comité de pilotage dont feront partie les cinq organisations syndicales avec un chef de projet devront cibler l'ensemble des chantiers et des gares sur lequel le Comité de pilotage souhaitera mettre en place ses missions. J'entends votre

remarque, il s'agit du débat que nous avons pu avoir également avec le cabinet. C'est un événement dramatique que nous ne pouvions pas oublier ou éviter pour ce dossier de demande d'expertise pour risques graves.

M. RABIER, Président

Je ne sais pas concernant l'organisation des travaux. Pour ma part, j'ai l'habitude de travailler avec différents cabinets. Il y a un cahier des charges, on se met d'accord sur différents sites, entretiens qui vont avoir lieu forcément avec différentes catégories de salariés et des dirigeants. À la fin, ils produisent un certain nombre d'observations, de recommandations et de propositions d'actions. C'est bien ça que nous allons finalement souhaiter. J'ai envie de vous dire, là-dessus, que je vais encourager ce travail puisque je pense qu'il va dans le sens que nous recherchons également, nous direction, avec l'appui de compétences externes. Finalement, cela tombe assez bien au niveau du calendrier. J'imagine que fin octobre nous aurons un rapport d'expertise qui fera l'objet d'un certain nombre de propositions et qui s'appuiera sur des éléments. Nous, en parallèle, nous allons pouvoir marier tout cela et avoir quelque chose qui a de la gueule au sens des mesures que nous souhaitons prendre et qui soit le plus partagé possible. Faisons-en un bon exemple de travail entre le CSE et la direction. Si vous votez une expertise, c'est que vous pensez que ça fait sens et que cela peut servir à quelque chose. Je vous dis chiche, faisons-en sorte que cela serve à quelque chose. Nous allons quand même regarder parce que c'est rarement gratuit. Vous connaissez le coût d'un expert, nous n'allons pas dépenser 400 000 euros là-dedans non plus. Je reviens encore une fois sur le fond... nous verrons le cahier des charges mais je serai extrêmement attentif, vigilant, pour que cette affaire qui n'est pas terminée, qui peut-être ne le sera pas mardi ou mercredi prochain... Pour moi, à ce stade, sauf si d'aventure des éléments nouveaux tendaient à montrer qu'il existe une cause professionnelle que nous n'avons pas encore vue à ce stade... En tout cas, les éléments factuels en ma possession aujourd'hui, issus des premiers travaux et des premiers entretiens, ne le montrent pas. Simplement, on ne peut pas tout mélanger. Il y a des drames humains qui ont choqué tout le corps des cheminots, tous ceux qui ont connu, qui savent comment ça se passe, qui continuent d'interpeller énormément. Je ne vois pas de rapport, pour être très clair, avec les éléments que j'ai en ma possession, entre ce drame et la demande, que je trouve utile, d'expertise sur un global RPS. Je serai donc extrêmement attentif dans le cahier des charges qui va définir ce que fait le cabinet parce que je pense qu'il ne faut pas qu'on se trompe de débats, d'enjeux. En ce qui concerne la forme, vous évoquiez des Comités de pilotage, des manières d'aborder les sujets, moi je laisse les organisations syndicales, le CSE s'organiser comme il le souhaite pour apprécier les travaux de l'expert. Nous aurons, comme d'habitude, des moyens qui seront donnés pour rencontrer des agents, nous nous mettrons d'accord sur un cahier des charges et je souhaite qu'on travaille assez rapidement. Il faut que nous nous y mettions début septembre. Il y aura ensuite une restitution officielle. Je trouverais assez intelligent que nous organisions un CSE extra afin qu'il y ait une restitution de ces travaux-là et que chacun puisse s'exprimer. Je n'ai pas bien compris ce que vous entendez par Comités de pilotage mais je vous laisse libre d'organiser en inter-OS toutes les réunions que vous souhaitez pour piloter au mieux et comprendre au mieux les travaux du cabinet. Je ne vais pas interférer là-dedans. Nous, nous attendrons, et c'est normal, un rapport quand même touffu puisque nous allons contribuer, nous allons le payer pour pouvoir

faire avancer les sujets de RPS qui interpellent tout le monde. Il est 12 h 45 donc nous sommes obligés de faire la pause. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAMBERT, SUD-Rail

Maintenant que tout le monde a compris la motion complètement, je pense qu'il manque quand même une réponse de votre part. Allez-vous continuer l'ensemble de vos réorganisations le temps du rendu de l'enquête ? Il y a unanimité entre nous sur les dégâts que causent ces réorganisations sur les cheminots. Je ne vois donc pas comment vous pourriez continuer, aujourd'hui, à mettre en place tout ce que vous voulez mettre en place sans avoir l'avis du cabinet Émergences. Sinon, aussi bien vous que nous, nous mandatons un cabinet pour faire une enquête mais la vie continue comme si rien ne s'était passé. Si c'est pour faire ça, que chacun garde ses deniers, avec tout le respect que j'ai pour la souffrance de pas mal de collègues cheminots sur le terrain. Maintenant, nous sommes sérieux, ça a été voté de manière majoritaire ou unanime sur d'autres points. Prenez vos responsabilités, gelez tous les plans de réorganisation qui sont prévus à ce jour en attendant le retour de cette expertise.

M. RABIER, Président

Il s'agit d'une expertise et non d'une enquête. Il s'agit bien d'une expertise, comme le droit le confère au CSE, qui est majoritairement votée, unanimement votée. Sur le fond, elle est unanimement votée. Elle ne fait pas référence spécifiquement à un dossier en consultation quand on dit « dans tel service on présente une consultation » et vous avez besoin de recourir à un expert pour vous aider à vous fournir l'avis. Auquel cas il y a un expert qui vient travailler sur le dossier, il se passe quelques semaines et ensuite vous avez le rendu de l'expertise vous permettant de donner un avis. Là, j'ai une délibération générale et qui, je le rappelle, fait sens. Je pense que cette demande d'expertise va servir la cause. Elle ne décale pas un projet précis sur lequel j'étais en train de consulter. Elle n'est pas liée à une consultation extrêmement ciblée sur un dossier. Elle n'engage donc pas d'attendre le rendu d'expertise pour pouvoir faire le vote. Sur le fond plus général, y a-t-il, ou pas, un moratoire sur les organisations ? Au fond, c'est ça votre question. Suspendons-nous, le temps qu'on y voit plus clair... ? La réponse, vous la connaissez, elle est négative. L'entreprise ne peut pas, aujourd'hui, avec tous les dossiers que nous avons et déjà ceux que vous avez dans les prochains CSE, le SA2020 par exemple, les Directions De Lignes... On se dit, de toute façon, qu'il est quand même véritablement utile de commencer très tôt les sujets. Cela n'empêche pas d'utiliser toutes les contributions qui vont être faites par un expert. Je ne vois pas nécessairement de lien entre tout stopper en attendant que... Nous pouvons très bien faire les deux choses en même temps. Nous commençons des dossiers, des remontées vont avoir lieu et nous essayerons d'en tenir compte. J'ai envie de vous dire que je ne suis même pas obligé d'attendre fin octobre pour commencer à dire « tient, il y a des trucs intelligents qui sont proposés par l'expert » dès lors que j'en aurais connaissance à travers les entretiens ou autres. Non, nous ne ferons pas de moratoire sur les réorganisations pour être extrêmement clair, comme vous l'avez été avec moi.

M. KIKOS, Secrétaire

Pour appuyer l'intervention de Marc, plusieurs exemples de ressentis, de remontées, de témoignages de situations de mal-être au travail ont été cités dans la motion.

Effectivement, ce que nous venons de voter comme demande, à l'instant, a pour but de calmer certaines tensions dans certains services, pour être global. Nous avons cité des exemples, nous avons notamment cité l'intervention d'une collègue. Plusieurs collègues ont interpellé la direction sur le mal-être au travail et c'est pour rester uniquement sur ce sujet. C'est bien là-dessus que va être axée l'expertise, sur le mal-être général. Cela pose problème parce qu'on ne va pas au boulot pour être pas bien. Des actes désespérés, nous n'en voulons plus. Que ce soit les syndicats comme la direction, personne ne souhaite traiter ce type de sujets dans une entreprise. Le sens que nous voulions donner à cette demande d'expertise c'est de dire que, que ce soit à Amiens, Lille, Aras, Valenciennes, Boulogne ou je ne sais où, il existe du mal-être au travail. À tous les échelons de l'entreprise, que l'on soit exécution, maîtrise ou cadre, il existe du mal-être au travail. Nous avons des exemples à tous les étages. Que l'on soit un AMV, un ASCT, même un DUO, il existe du mal-être au travail. C'est de ça que nous voulons parler. Si, durant ces 45 jours, cela continue, que nous avons encore des témoignages ou une augmentation des arrêts maladie... Ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons. Dans ce cadre-là, la direction est au courant puisque nous avons voté, aujourd'hui, en plénière. Vous êtes au courant d'une situation, nous, nous tirons la sonnette d'alarme. Nous vous tenons au courant d'une situation et tout ce que nous vous demandons c'est une suspension des dossiers de réorganisation, de restructuration pour laisser le temps à ce Comité de pilotage d'avancer et d'amener des pistes, des propositions. Le rôle des élus, comme le rôle des membres CSSCT, c'est de la prévention. Ce n'est pas d'arriver à une situation dont on ne veut pas. L'acte du 13 août, nous n'en voulons pas. Nous sommes là pour faire de la prévention. Je pense que vous devez aussi partager cette position. Nous sommes là pour amener des propositions et ce rapport d'expertise sera là pour vous amener à sortir par le haut et essayer de trouver des alternatives et de nouvelles propositions.

M. RABIER, Président

Je partage 90 % de ce que vous venez de dire. Les 10 % que je ne partage pas concernent l'acte du 13 août qui, pour moi, pour l'instant, est étranger à cette étude générale RPS que nous allons mener et je ne partage pas l'idée que cela signifie qu'il faut stopper tous les dossiers. En réalité, les dossiers que nous mettons sur la table au mois de septembre sont des dossiers qui ont une vision de mise en œuvre de début d'année prochaine ou de fin d'année pour le SA2020. Ils sont donc postérieurs aux 45 jours que vous évoquez. Ils sont postérieurs à la fin du mois d'octobre. Le sujet n'est pas « y a-t-il, ou pas, des dossiers ? », c'est plutôt « comment, sur le fond, allons-nous tirer profit de tous les travaux dans les dossiers qui doivent se mettre en œuvre à des dates qui sont d'ailleurs bien après ce délai ? ». Il n'y a pas de suspension obligatoire de tous dossiers parce que, d'un seul coup, Emergences travaille sur un sujet très important que je partage et sur lequel nous travaillons aussi. Je fais la part des choses. Monsieur WATTEBLED.

M. WATTEBLED, CGT

Vous êtes quand même contradictoire dans ce que vous expliquez. Ce matin, vous nous expliquez que l'entretien exploratoire, fait avant la restructuration ou avant l'instance, c'est bien pour l'agent et c'est anticipé. Nous, nous vous disons qu'il serait bien de tout stopper parce qu'il y aura un rendu de cette expertise qu'il faudra prendre avec toutes les précautions nécessaires. Nous aussi nous pouvons anticiper en disant

qu'on estime que vos restructurations incessantes, vos suppressions de postes incessantes déstabilisent le mental, la santé mentale et physique des salariés. Nous pouvons avoir le même argument que vous avec votre entretien exploratoire. C'est là où vous êtes contradictoire. Après, deuxième contradiction, vous êtes à 100 % d'accord avec l'expertise, vous vous en félicitez presque, mise à part la petite phrase qui ne veut d'ailleurs pas dire, Monsieur KIKOS l'a expliqué, que l'enquête va porter sur un suicide. L'enquête va porter sur les risques psychosociaux et rien que ça. Je ne vois pas ce qui peut vous gêner là-dedans. On vous dit que ce sont vos restructurations puis c'est l'expert qui va déceler. Vous êtes deux fois contradictoire dans vos propos, c'est cela qui nous gêne. Vous mettez en place des entretiens exploratoires alors que ça n'a pas été présenté. Nous sommes assez optimistes sur l'issue, nous allons vous faire changer d'avis. Néanmoins, vous mettez quand même cela en place donc vous anticipez. Là, nous vous disons d'anticiper mais vous ne le faites pas parce qu'il faudrait stopper toutes les restructurations. C'est donc assez contradictoire. Quand on est d'accord à 99 % avec une motion de cette ampleur et de cette importance, on fait tout pour montrer qu'on est d'accord.

M. RABIER, Président

Je ne comprends pas votre logique. Je suis d'accord sur le fond de votre démarche. La démarche du CSE qui, unanimement, veut travailler, par le biais d'un cabinet spécialisé, le sujet des RPS d'un point de vue global. Je trouve que c'est, au fond, plutôt une démarche intelligente qui va tous nous aider. Nous sommes, toutes les parties, très à l'affût de comment on peut faire mieux et éviter du mal-être et des souffrances. Je ne nie d'ailleurs pas que cela existe puisque je le dis à chaque fois et cela touche tous les collègues. Les futures réorganisations que nous avons en vision l'année prochaine dans tous les établissements créent également, y compris pour l'encadrement, des risques psychosociaux. Ce n'est finalement pas une question de métier de tel ou tel, c'est tout le monde. Je dis chiche, il y a une motion unanime au moins sur ce point-là, sur le principe de travailler les risques psychosociaux, essayons de le faire bien. Voilà ce que je dis. J'ai néanmoins deux réserves. Une concerne des choses qui, pour moi, ne sont pas, a priori aujourd'hui, liées à des risques psychosociaux dont la responsabilité serait quelque part un peu liée au monde ferroviaire interne SNCF. Il s'agit donc du malheureux drame que nous avons largement évoqué ce matin. Nous aurons peut-être de nouveaux éléments d'ici quelques jours mais, a priori, je le dis aujourd'hui, je ne vois pas le lien. Le deuxième point est, pour le coup, plus politique ; cette expertise qui, je l'espère, va se conduire en bon ordre et en bonne intelligence entre toutes les parties ne met pas en obligation et en préalable le fait que nous devons tout arrêter d'un seul coup et ne plus rien nous dire pendant deux mois. Pas du tout, on dit simplement qu'il s'agit d'une opportunité d'avoir des éléments de prévention supplémentaires dans les dossiers qui sont en train d'être construits. S'ils font un très bon travail et que nous trouvons des mesures sur lesquelles nous sommes plutôt d'accord, tant mieux, nous les écrivons dans nos dossiers. Je parlais de dossiers structurants comme les futures Directions De Lignes que nous avons mises à l'ordre du jour, comme les futures organisations SA2020. C'est tout ce que je dis.

M. TAILLEZ, CFDT

Ce sont bien les réorganisations que vous avez faites au début de l'année qui ont créé de la souffrance actuellement. Certaines sont d'ailleurs en cours comme le NEV

d'Amiens. Nous vous demandons simplement une pause de 45 jours, le temps que les experts puissent donner leur avis. Après, en fonction des avis des experts, comme vous dites, vous reprenez les dossiers qui sont en cours et vous faites les modifications. Je ne comprends pas où est le problème.

M. RABIER, Président

Avec tout le respect que je dois à toutes les personnes ici autour de la table, il me semble que j'ai été plutôt clair en répondant à la question qui a été posée de manière aussi claire par Monsieur LAMBERT. L'entreprise n'accordera pas une pause durant 45 jours comme vous le demandez. En revanche, l'entreprise encouragera un bon travail par Émergences même s'il n'y a pas de pause. Je pense que l'on peut faire cela.

M. TAILLEZ, CFDT

Je vais du coup vous reposer la question différemment. Imaginez que les experts vous donnent des préconisations x, y, z et vous validez un dossier. Êtes-vous prêts à revenir en arrière sur un dossier pour préconiser x, y, z ? Si le dossier du NEV d'Amiens passe en CSE... et que l'on s'aperçoit, après l'expertise, qu'on aurait pu changer des choses, êtes-vous prêts à revenir en arrière par rapport aux propositions des experts sur des dossiers qui viendraient d'être validés ?

M. RABIER, Président

Traiter de la prévention des risques psychosociaux ce n'est pas, pour moi, faire un retour en arrière sur quoi que ce soit. Il y a une nouvelle organisation qui se met en place au NEV d'Amiens, le 1^{er} octobre de mémoire. Nous passons, à votre demande, le dossier le 5 septembre en CSE après les multiples et difficiles travaux en CSSCT. Certaines mesures ont déjà été proposées et vont sûrement être enrichies. Des choses ont été proposées par la direction, d'autres dans le rapport d'enquête. S'il y a de nouvelles idées, de bonnes idées partagées par tout le monde qui viennent après coup, je ne vois pas en quoi ça serait gênant, si nous sommes d'accord pour les appliquer, de les mettre en application même si nous sommes le 15 octobre.

M. TAILLEZ, CFDT

En réalité, j'ai l'impression qu'il existe un décalage entre ce que nous vous disons et ce que vous nous dites. Vous nous dites « l'expertise on va la faire, on va faire des préconisations pour les futurs dossiers ». Ça, je l'ai bien entendu. En réalité, la souffrance au travail existe actuellement et n'apparaît pas avec vos futurs dossiers. Elle existe avec vos dossiers actuels. C'est ça que nous ne comprenons pas. Pour moi, l'expertise doit servir à traiter les dossiers actuels. Si vous avez de la souffrance au travail avec les dossiers que nous avons actuellement, si nous n'arrivons pas à régler cette souffrance au travail pour ces dossiers, à quoi cela sert-il de prévoir les futurs dossiers ? Je ne comprends pas. Le décalage entre vous et nous est justement là.

M. RABIER, Président

Je suis peut-être un peu sot mais il y a une gestion des risques psychosociaux pour laquelle l'entreprise a des responsabilités de prendre des mesures de prévention. L'entreprise ne nie pas qu'il existe des collectifs ou des individus qui souffrent. Vous le dites et nous ne disons pas l'inverse. Nous ne sommes pas en opposition sur l'état

des lieux. C'est quand même fondamental. Nous, nous avons commencé à travailler. Nous avons présenté un début de plan d'action pour nous attaquer au sujet. Il y a eu la réunion du 4 juillet que j'ai évoquée ce matin. J'ai par ailleurs créé un petit groupe d'experts, un groupe de travail qui va étudier tout cela. Maintenant, il y a cette demande complémentaire, dont acte. Elle va contribuer aux travaux. De là à en déduire, c'est là que je ne fais pas ce pas avec vous, que cela suspendrait un certain nombre de dossiers... Soyons humbles, cette expertise ne va pas régler le mal-être au travail du jour au lendemain. Quand bien même des propositions, qui intéresseront tout le monde et que nous mettrons en œuvre progressivement, arrivent dès l'automne, le temps qu'elles produisent des fruits... Les risques psychosociaux ce n'est pas un risque physique où il suffit de mettre un casque. C'est beaucoup plus complexe que cela. C'est justement pour cette raison que c'est difficile à gérer.

M. TAILLEZ, CFTD

Le problème c'est que j'ai toujours l'impression que vous faites les choses dans votre coin. Vous nous parlez de ce que vous allez travailler en Codir...

M. RABIER, Président

Non, il y a eu un CSE extra le 13 juin, de mémoire. J'ai d'ailleurs été critiqué sur ce CSE parce que je redonnais une définition de ce que sont les RPS. On a proposé quelques actions phares que je suis en train de mettre en œuvre. Je n'avance pas de manière cachée. J'avance de manière extrêmement ouverte et nous sommes simplement en train de faire ce que nous avons dit le 13 juin. C'était une réunion difficile, houleuse, comme nous en avons eu ces deux derniers mois. Je veux bien entendre que la tension est parfois compliquée mais nous sommes en train de mettre en œuvre ce que nous avons dit. Vous, CSE, unanimement, vous dites qu'il faut aller plus vite et plus loin. Il existe une vraie souffrance, je ne la conteste pas. Nous allons faire ce travail avec l'expert et cela n'empêchera pas de suivre le plan parce que c'est aussi notre responsabilité d'employeur. Le point de divergence dans nos débats c'est que, pour moi, ça ne stoppe rien. Cela enrichit la manière de bien faire les choses si on ne les faisait pas bien.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Simplement une précision pour l'assemblée. Pour le groupe RPS auquel vous m'avez proposé de participer, nous nous sommes bien mis d'accord, au départ, moi le premier, sur le fait que je ne viendrai pas avec l'idée de dire ce que je pense, autrement dit, que la première cause des risques psychosociaux ce sont les restructurations. En effet, si je venais dans ce groupe de travail avec cette idée-là, on n'avancerait pas pour essayer de diminuer les risques. J'ai aussi été très précis en disant que la problématique des restructurations devait se régler ici, avec les élus CSE. C'est ce que nous sommes en train de faire. Nous avons un désaccord avec la Direction sur le fait que l'ensemble des réorganisations menées tambour battant met en risques psychosociaux, si ce n'est pas déjà fait, beaucoup de collègues. Nous sommes en désaccord, nous n'arrivons pas à en sortir. C'est vous d'un côté et nous de l'autre. Nous venons de voter pour un cabinet afin qu'il nous aide là-dessus. Déjà, le groupe que vous menez au niveau régional et ça, cela n'a rien à voir pour moi. Cela n'a rien à voir et je pense qu'il faut être précis sur les choses que l'on dit. Je vous renouvelle la demande, la demande que j'ai faite, qui a été reprise par Alex et par Julien. Effectivement, en attendant le rendu de l'enquête pendant 45 jours, vous devez

tout stopper. Ce n'est pas parce que vous avez mis en place un groupe travaillant sur les risques psychosociaux que cela répond à cette problématique-là que nous avons depuis plusieurs mois et que nous continuerons à avoir. Ça, vous n'allez pas le nier dans cette instance. Pour l'instant, il y a des gens qui essaient de travailler pour limiter, pour sortir de ce désaccord de fond mais ce n'est pas pour ça que l'on ne veut pas régler ce désaccord de fond. Voilà la proposition que nous vous faisons pour le traiter au sein de notre instance.

M. RABIER, Président

Vous êtes très clair. Il y a des gens qui travaillent, en particulier la Direction et ce nouveau groupe expert, pour limiter les conséquences et améliorer la gestion du mal-être. Ensuite, il existe des divergences de fond entre votre demande, votre vision qui consiste à dire « calmez le jeu, il y a beaucoup trop de dossiers et c'est une cause essentielle du mal-être qui ne date pas de maintenant, je dirai depuis 2019. Faites une pause sur tous ces dossiers le temps que le cabinet travaille ». Je vous ai dit que je ferai de mon mieux, au nom de l'entreprise, pour qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions pour qu'ils puissent avoir un rendu le plus intéressant pour tout le monde. Ce point-là, je ne l'accorde pas. Je vous le dis en toute clarté, en toute honnêteté. C'est le point de divergence, de désaccord que nous avons ce matin.

M. WATTEBLED, CGT

Une troisième contradiction Monsieur RABIER. Vous ne contestez pas la souffrance, c'est vos mots. Vous avez mis en place, de votre côté, des choses pour atténuer mais ça ne s'atténue pas. Nous, nous vous disons que c'est essentiellement dû aux restructurations. Là, nous votons une motion et nous vous demandons de stopper. Votre premier rôle, en tant qu'employeur, c'est d'être garant de la santé physique et mentale de vos salariés. Écoutez ce que nous vous disons. Vous avez une obligation de résultats là-dessus. Vous ne contestez pas qu'il existe des risques psychosociaux mais vous ne faites pas ce qu'il faut et vous n'écoutez pas vos élus. Il s'agit quand même d'une contradiction dans ce que vous dites.

M. GRANDÉ, RS SUD-Rail

Au-delà de l'émotion et du résultat du vote qui a pu avoir lieu sur cette résolution, nous partageons entièrement le fond de cette résolution, l'enquête qui est menée et l'analyse réalisée sur le fait que les restructurations tambour battant en arrivent à créer des RPS voire à les accentuer. En effet, depuis des années, la politique de l'entreprise est très délétère pour les cheminots. Aujourd'hui, il y a une expertise qui est votée par le CSE, vous en prenez acte pour qu'elle ait lieu mais vous n'en prenez pas acte pour qu'elle amène quelque chose de nouveau dans vos dossiers de restructuration... Rien qu'à l'ordre du jour d'aujourd'hui, il y a trois dossiers. Nous avons un CSE le 5 septembre où il y a à nouveau des dossiers de restructuration, le 10 septembre également... En tout, au mois de septembre, nous avons quatre CSE avec uniquement des dossiers de restructuration. La machine continue à avancer pendant le cours de l'enquête. Cela, nous ne sommes pas prêts à le partager. Au nom de la délégation SUD-Rail, nous vous avons demandé une pause, vous nous l'avez refusée donc, nous, nous vous la donnons cet après-midi puisque nous serons absents. Nous quitterons la séance à partir de l'interruption.

M. RABIER, Président

Y a-t-il d'autres interventions avant la pause déjeuner ?

M. KIKOS, Secrétaire

Avant d'y aller, parce que nous avons le restaurant d'entreprise qui a aussi des horaires de travail à respecter. Depuis un peu plus d'un an et demi nous n'avons eu que du négatif avec les dossiers présentés en séance plénière, en CE ou en CSE. Nous n'avons eu que des sujets qui ont apporté du moins. Nous n'avons eu que des sujets qui ont apporté des suppressions de postes. Nous avons eu des sujets qui ont uniquement apporté des fermetures de guichets, des fermetures de services, des fermetures de gares. Nous n'avons eu que du moins. Cette motion fait que nous tirons le signal d'alarme. Qu'est-ce qui interdit la direction de nous présenter des dossiers de réinternalisation, par exemple, ou des dossiers pour lesquels nous avons éventuellement un côté positif ? Je vous le dis, à ce rythme-là, au bout de quatre ans, on n'aura plus d'établissements, le nombre de cheminots va être divisé par deux et je ne sais plus de quoi nous allons parler. Compte tenu de la vitesse à laquelle nous allons, je ne sais même plus ce que nous allons faire au TER. Je ne sais même pas si nous allons aller au bout des quatre ans de mandat. Nous pouvons nous poser la question. Les cheminots, sur le terrain, s'interrogent et s'inquiètent de l'avenir professionnel. C'est un tout. Lorsque nous parlons de mal-être au travail, ce n'est pas un effet de mode. Nous ressentons vraiment de l'inquiétude de la part des collègues, quels que soient les services, quel que soit le grade. Nous vous demandons uniquement de prendre en considération cette situation ou ces situations et d'insister pour que tous les niveaux des directions qui travaillent sur ces dossiers regardent un peu et se rendent compte qu'elles y sont allées fort ces 18 derniers mois. De l'économie, nous en faisons depuis 18 mois. À un moment donné, il faut peut-être nous présenter des dossiers avec de l'emploi, de l'embauche, du bien-être. Nous demandons simplement cela à travers ce signal d'alarme.

M. RABIER, Président

Je vous souhaite un bon appétit, la séance reprendra à 14 h 30.

Interruption de séance de 13 h 13 à 14 h 43.

M. RABIER, Président

Nous allons reprendre nos débats. Une déclaration ?

M. LECOMTE, pour l'intersyndicale, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

Étant donné que nous demandons le report de toutes les réorganisations mais que nous n'avons pas votre oreille attentive là-dessus, nous ne traiterons pas des sujets 5 et 6. Nous ferons donc, comme vous, la sourde oreille sur ces sujets.

M. RABIER, Président

Pouvez-vous me préciser si vous ne siégez plus ou si vous ne traitez pas les sujets 5 et 6 ?

M. LECOMTE, RS CGT

Non, nous n'avons pas dit qu'on ne siègeait plus. Nous ne traiterons pas les sujets 5 et 6. Nous faisons la sourde oreille. Vous pouvez parler, nous ne vous écoutons pas.

M. RABIER, Président

Excusez mon sourire, c'est simplement parce que ce n'est pas commun comme posture.

**Information sur le projet de réorganisation de la lutte anti-fraude et de l'espace de vente en gare d'Amiens de l'ERC Picardie,
Partie 1 : lutte anti-fraude sur le périmètre de l'ERC Picardie**

M. RABIER, Président

Le 5 a été divisé en deux. C'était au départ un dossier unique mais suite aux travaux menés, aux différentes CSSCT qui ont eu lieu, à l'enquête, il a été demandé de la décaler quelque peu de la partie NEV puisqu'il y avait finalement deux chapitres dans ce dossier. Le sujet du NEV est décalé au point du 5 septembre.

Information dans le cadre de la dénonciation d'accords et usages locaux ex ECT de Lille

M. RABIER, Président

Il s'agit d'une information qui, juridiquement, est obligatoire quand l'entreprise souhaite remettre en question les pratiques, les usages, les accords. Nous avons déjà par le passé, en CE ou en CSE, utilisé cette procédure de dénonciation qui passe en réalité par une information dans cette instance et surtout par un avis personnalisé aux agents concernés par courrier, souvent courrier avec accusé de réception parce que c'est compliqué sur le lieu de travail. En réalité, il s'agit d'un dossier très simple. Il existe des usages et pratiques en conception et en opérationnel, d'ailleurs surtout en conception à l'ERC Nord-Pas-de-Calais et l'entreprise, notamment dans le cadre du SA2020, souhaite remettre à plat ces usages pour appliquer normalement le RH0077, accord d'entreprise sur le temps de travail.

Il n'y a donc rien de complexe dans ces deux dossiers. S'il n'y a pas de débats entre nous là-dessus, nous pouvons passer au point 7 qui est un point important sur la nouvelle structuration de l'entreprise.

Je considère, en l'absence de remarques, de propositions ou de demandes d'informations complémentaires, les points 5 et 6 traités.

Consultation (2^{ème} phase supplémentaire d'échanges) sur les conséquences de la nouvelle structuration du groupe au 1^{er} janvier 2020 au niveau du périmètre du CSE TER Hauts-de-France

M. LECOMTE, RS CGT

En ce qui concerne le point 7, nous allons faire voter une délibération sur les conséquences de la nouvelle structuration du groupe.

M. LECOMTE, RS CGT, procède à la lecture de la délibération suivante :

Vu le projet de réorganisation sur la nouvelle structuration du groupe au 1er janvier 2020 et ses conséquences sur le périmètre du CSE TER Hauts-de-France présentées au CSE dans le cadre d'une procédure d'information consultation engagée le 29 août 2019 par la Direction de l'établissement TER Hauts-de-France.

Considérant que ce projet est susceptible de modifier en profondeur les conditions de travail des personnels impactés par le projet en termes d'horaires de travail, de tâches et de moyens mis à leur disposition ; que ce projet est susceptible d'avoir des conséquences sur la santé physique et mentale des travailleurs, ainsi que sur leur sécurité, notamment à travers :

- Impacts des modifications des fiches de postes en lien avec l'analyse de la charge de travail,*
- Impacts sur le maillage des missions en gare avec G & C, DL et DDO,*
- Impacts en matière de promotion et gestion des ressources humaines,*
- Conséquences sur les parcours professionnels et les passerelles,*
- Conséquences de l'éloignement des Pôles,*
- Impacts sur l'équité de traitement entre les agents de Fret et les agents du Technicentre,*
- Conséquences concernant les contrats avec les autres activités,*
- Conséquences du passage des agents Fret en SAS,*
- Conséquences du projet Fret 2023 sur les emplois des anciens agents du Technicentre,*
- Impacts sur les risques psychosociaux (exercice de notation, mobilité forcée, changement d'entité pour certains agents, management, changements de postes, instabilité professionnelle, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, charge de travail, charge mentale, etc.),*
- Impacts sur l'accompagnement et la prise en charge des agents sur le volet agence famille et caisse de prévoyance,*

Considérant que la consultation du CSE doit avoir un effet utile ;

Le CSE de l'établissement TER Hauts-de-France réuni ce jour le jeudi 29 août 2019 ;

Décide conformément aux dispositions de l'article L.2315-96 du Code du travail, de recourir à une expertise agréée ;

Désigne pour y procéder, l' institut agréé par le Ministère du Travail suivant :

ÉMERGENCES

Immeuble Le Méliés

261 rue de Paris

93 556 Montreuil Cedex

Dit que l'expert aura pour mission de

1. Procéder à l' analyse des situations de travail actuelles des personnels concernés en les mettant en perspective avec l'organisation du travail cible afin de mesurer l' impact prévisible sur leurs conditions de travail et leurs parcours professionnels ;

2. Déterminer l' existence et la nature des facteurs de risques éventuels de dégradation de la santé physique et mentale des personnels induits par le projet d'organisation du travail cible ;

3. Apporter l'aide nécessaire au CSE pour lui permettre d'avancer des propositions dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l' amélioration des conditions de travail ainsi que pour lui permettre de formuler d'éventuelles propositions alternatives relevant de son champ de compétence, dans la perspective de la mise en œuvre du projet de restructuration.

Dit que le CSE sera en mesure de rendre un avis motivé sur le projet au vu notamment, du rapport du cabinet Emergences et des explications complémentaires et réponses fournies par la Direction ;

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote :

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Donne mandat à Monsieur Alexandre KIKOS et Monsieur Xavier Wattebled, membres dudit comité, pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l' exécution de cette délibération, notamment de prendre contact avec l'expert désigné et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE, toutes les procédures administratives et judiciaires.

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote :

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

M. RABIER, Président

Je vais vous demander à mon tour une suspension de séance de quelques minutes avant de reprendre la parole.

Interruption de séance de 14 h 45 à 15 h 01.

M. RABIER, Président

Je vais pouvoir apporter quelques éléments de réponse par rapport à cette demande d'expertise qui m'interpelle. Bref rappel des différentes dates que nous avons élaborées pour ce dossier national, vous le savez. Deux tomes, un tome général qui était donné à tous les CSE pour information et un tome dit 2 qui décrivait concrètement, CSE par CSE, les éventuels impacts. Nous en avons chez nous avec, en particulier, des agents aujourd'hui Technicentre mais qui travaillent pour l'activité Fret qui, demain, changent de SA et également des agents Gares & Connexions mais en nombre beaucoup plus limité pour Lille-Flandres qui changent également de SA demain avec la création des nouvelles sociétés anonymes. Dans tout le territoire français, le 6 juin de cette année, les documents nationaux ont été fournis à l'ensemble des élus. Nous nous étions d'ailleurs interrogés sur la manière de bien travailler ce dossier. J'avais initialement proposé en CSSCT mutualisée rassemblant les trois pour en faire déjà une première explication pour bien comprendre. Nous avons échangé avec le secrétaire qui était là en temps qu'OS pour voir s'il n'existait pas d'autre méthode pour échanger sur le sujet. Nous avons imaginé des commissions thématiques pour aller notamment sur les sites de Lens, sur Lille-Flandres, afin de voir comment on travaillait ce dossier. Pour différentes raisons, je ne reviens pas dessus, elles n'ont pas eu lieu. Le 27 juin, c'était la réunion, conformément à notre Règlement Intérieur, d'échanges. Tout projet de consultation, local ou national, fait l'objet d'une partie phase échanges et d'une partie phase vote que nous décalons toujours un peu après. Nous avons défini un CSE extra le 27 juin. On a voté tout à l'heure le PV, j'ai voté tout seul le PV parce qu'il n'y a pas eu de représentant. Quand nous avons retravaillé le sujet début juillet pour les ordres du jour de juillet, Monsieur le Secrétaire a dit qu'il serait bien qu'il y ait un échange et que l'on puisse remettre à nouveau une phase d'échanges, qu'on ne passe pas à la phase vote sans avoir discuté du sujet. J'ai été d'accord, cela me paraissait sain. Nous l'avons donc mis aujourd'hui et réservé l'après-midi d'aujourd'hui pour effectivement avoir cette deuxième phase d'échanges. C'est d'ailleurs indiqué dans l'intitulé. Nous avons élaboré les ordres du jour fin juillet pour aujourd'hui, le 5 et le 10 septembre. Le calendrier initial prévoyait la phase vote aujourd'hui mais nous l'avons décalé un petit peu. Nous avons décidé de faire la phase vote le 10 septembre. Ce calendrier ne peut pas changer parce qu'il est lié à un calendrier national qui impose que tous les CSE aient voté pour le CCGPF du 23 au 24. Nous sommes donc enclenchés, je pense que vous le savez pour la plupart, dans un dispositif. Il ne s'agit pas d'un dossier régional mais d'un dossier national. Il existe la possibilité d'un recours expertise depuis le 6 juin. Vous faites cette demande d'expertise aujourd'hui, dont acte, mais cela signifie, si vous la faites aujourd'hui, que le temps de l'organiser... pour le 10 septembre, cela laisse très peu de jours pour un cabinet de faire un rapport, que vous en preniez connaissance et que vous puissiez voter avec ce rapport. Je sens le truc

compliqué. Personnellement, je n'ai jamais vu une expertise se faire en une semaine. Deuxièmement, et là il s'agit d'un problème du Code du travail par rapport à un expert. Un expert doit remettre un rapport au maximum 15 jours avant une date prévue pour une phase vote. Ça, nous l'avons dit tout à l'heure, c'est l'histoire des 45-15... Nous sommes déjà au-delà des 15 jours puisque nous sommes le 29 août pour le 10 septembre. J'entends tout cela et c'est la raison pour laquelle ça m'interpelle fortement. J'ai envie de vous dire que peu importe les 15 jours. Si vous avez un expert qui en deux jours est capable de fournir des éléments pour le 10 septembre, dont acte, mais il y a intérêt à faire hyper fissa. Le calendrier qui est le nôtre ne changera pas et le calendrier imposé à l'Expert est extrêmement contraint avec une phase vote le 10 septembre. Je me devais de vous le dire.

M. KIKOS, Secrétaire

Sur le sujet, vous l'avez dit, il s'agit d'une démarche nationale au sein de laquelle, dans d'autres CSE territoriaux, cela a déjà été voté. On se dit les choses, c'est également dans le but d'alimenter l'expertise nationale qui sera votée en plénière du CSE GPF du mois de septembre. Nous sommes donc dans une logique selon laquelle les régions vont aussi alimenter la future expertise du CSE GPF et le calendrier, de fait, va se détendre. Je pense qu'il va se passer des choses, y compris au niveau national. Nous, l'historique Hauts-de-France a fait que nous n'avons pas siégé en juin donc c'est effectivement un dossier que nous aurions dû voter le 27 juin mais les faits ont conduit à ce que nous n'avons pas pu voter le 27 juin et que cela n'a pas été remis à l'ordre du jour au mois de juillet. Si cela avait été mis à l'ordre du jour du 25 juillet, cela aurait été voté le 25 juillet. Le 10 septembre, il reste toujours la possibilité de décaler et de détendre un peu le calendrier mais sachez que la plénière du 22 ou 23 septembre, au national, ils vont avoir la même démarche et ce sera même un peu plus fourni. Encore une fois, cela a été travaillé entre les fédérations et régionalement avec les organisations syndicales puisque cela fait l'objet de nombreux échanges dans les interfédérales donc ce n'est pas un sujet qui est méconnu de tous, y compris du côté de la direction. Effectivement, je pense, compte tenu de la particularité Hauts-de-France, que le rendu va se faire là-haut. S'il y a un rendu qui doit se faire et s'il y a des choses qui vont se faire, ce sera peut-être plus là-haut. Chez nous, c'est vraiment pour dire d'appuyer cette expertise au niveau national.

M. RABIER, Président

J'ai parfaitement compris la logique. D'ailleurs, dans tous les CSE qui ont recouru à une expertise, cette dernière a été votée il y a plusieurs semaines, souvent au mois de juin ou en juillet mais pas le 29 août. Je ne suis pas dans le blocage, je suis simplement en train de vous dire que la date du 10 septembre ne changera pas pour la phase vote. Nous sommes le jeudi 29 août donc je ne vois pas par quel miracle, en quelques jours, un dossier de cette envergure pourrait faire l'objet d'un rapport circonstancié qui nous permettrait de vous éclairer pour voter le 10 mais admettons, dans l'absolu. Cet expert qui commence à travailler lundi parvient à fournir un certain nombre d'éléments. Nous sommes quand même déjà en dehors du délai de 15 jours avant. Néanmoins, s'il donne quelque chose avant le 10 septembre qui vous permet d'être éclairé et de voter, tant mieux. Si en revanche, c'est ce que je crois à l'heure où je vous parle, ce n'est pas possible, le temps de contacter l'expert, de se mettre d'accord sur le prix... vous savez bien comment ça se passe, il faut toujours au minimum une semaine, cela signifie que le 10 septembre, je vais vous demander de

voter et vous allez me dire « non, vous avez refusé l'expertise donc on ne prend pas part au vote ». Je vais vous répondre « d'accord, vous ne voulez pas voter, j'en prends acte et puis c'est tout ». Nous allons être dans le juridique et ce n'est pas, encore une fois, mon souhait premier.

M. KIKOS, Secrétaire

On ne va pas se cacher Monsieur RABIER, tout le monde connaît la démarche, tout le monde sait ce qu'il va se passer à la plénière du CSE GPF. Nous vous demandons un report parce que de toute manière cela ne se votera pas non plus au CCGPF. C'est aussi simple que ça. Là, chaque région vote avant la plénière du CCGPF. À la plénière du CCGPF, il ne se passera rien. Voyez avec vos directions au-dessus mais nous savons ce qu'il va se passer le 23 ou le 24 septembre.

M. RABIER, Président

Je ne peux pas présumer de ce qu'il va se passer. Peut-être que des membres du CCGPF en savent plus, Madame LE SAINT en fait partie. Ce que je peux vous dire c'est que nous sommes enclenchés dans ce calendrier qui a été calibré et imposé entre début juin et septembre. La volonté des équipes de Jean-Robert JAUBERT était de donner trois mois afin que nous ayons justement le temps, comme cela a été fait dans un certain nombre de CSE, de recourir et de faire travailler des expertises. Certains CSE ont même voté directement. Aujourd'hui, je crois que nous sommes dans une difficulté de calendrier et, moi, je ne peux pas changer la date du 10 septembre. Je n'ai pas connaissance d'un report du CCGPF qui me donnerait des semaines supplémentaires pour, moi-même, donner l'avis du CSE TER Hauts-de-France. Je n'ai pas cette information-là, officielle, selon laquelle le CCGPF ne se prononcera pas le 25 septembre. Si d'un seul coup on me dit que c'est le 25 octobre et que finalement nous avons jusqu'à mis octobre pour rendre un avis au CSE, nous sommes d'accord que cela change la donne et que cela donne une liberté d'action et d'organisation de cette expertise. Je n'ai pas du tout connaissance d'une modification de calendrier mais même surtout l'information contraire selon laquelle ce calendrier est absolument maintenu.

Mme LE SAINT, UNSA Ferroviaire

Pour moi, le travail du bureau d'études au niveau national a été commencé, me semble-t-il, uniquement vers les premiers jours d'août. J'ai également des doutes sur le fait que le calendrier soit maintenu au niveau national. Le bureau d'études commençait dans les premiers jours d'août par aller rencontrer les représentants ainsi que les organisations syndicales et n'amorçait le travail qu'après avoir été reçu dans les organisations syndicales. Hormis le fait qu'il ait pu travailler tout le mois d'août, je doute quand même.

M. RABIER, Président

Pour être complètement honnête avec vous, je ne veux pas, par principe, refuser une expertise. Ce n'est quand même pas n'importe quoi ce qui est en train de se produire. Je ne peux pas le faire parce que je suis lié par un calendrier. Je vais appeler personnellement Jean-Robert JAUBERT pour lui demander si oui ou non le calendrier est décalé. Si la réponse est « oui », ça ne sert à rien de se battre pour le 25 septembre, cela se fera vraisemblablement plutôt un mois après, je lui demanderai si je peux, moi, donner mon avis un mois plus tard. Cela donnera une capacité de faire

cette expertise dans des conditions normales. Cela laissera quand même plusieurs semaines et nous pourrons construire quelque chose. Dans le cas contraire, nous sommes au point que je vous ai indiqué juste avant. Cette démarche vous convient-elle ? Au moins nous saurons si oui ou non il y a du fond derrière le doute que vous exprimez. Je suspends la séance pour appeler Monsieur Jean-Robert JAUBERT.

Interruption de séance de 15 h 15 à 15 h 25.

M. RABIER, Président

Je vous propose de reprendre. J'ai eu personnellement Jean-Robert JAUBERT, je lui ai décrit la situation et je lui ai parlé de l'éventualité d'un report du vote du 25 septembre. Sa réponse est extrêmement claire, nette et partagée, m'a-t-il dit, avec la secrétaire du CCGPF. Il n'y aura pas de report du 25 septembre. Il y a bien une demande de vote aux élus du CCGPF le 25 septembre. Il m'a également confirmé qu'il attendait un avis de tous les CSE mi-septembre. Pour nous, la date du 10 avait été arrêtée. Je n'ai donc pas la possibilité de donner un délai de report du 10. En ce qui concerne le besoin ou pas d'expertise, encore une fois, je ne suis pas bloquant là-dedans. Je dis simplement qu'en terme de calendrier, cela me semble extrêmement délicat et difficile d'organiser en moins d'une semaine une expertise de la sorte. Néanmoins, si l'expert peut travailler deux jours sur le sujet et rendre un rapport qui peut aider, pourquoi pas, mais la date du 10 septembre est invariante. La date du 25 septembre est confirmée par la direction nationale RH.

M. KIKOS, Secrétaire

J'ai eu l'expert d'Émergences. Émergences a déjà été mandaté dans d'autres régions et c'est ce qui nous permet, en mutualisant et en désignant les mêmes cabinets dans chaque région, d'aller un peu plus vite dans ce type de travaux. Quelle que soit la durée, ils ont des régions très peu d'indicateurs et très peu d'informations. Ils ont déjà des trames et ils savent déjà où aller. Il m'expliquait qu'ils vont arriver à Lille sur Hauts-de-France et ils sauront déjà où ils veulent aller grâce à leurs travaux précédents dans les autres régions. Par ailleurs, il s'agit d'un rapport qui sera plus symbolique qu'autre chose sur notre région. C'est pour alimenter là-haut. Moi, là où j'émetts un doute, c'est qu'il n'y aura pas de vote le 25. Même s'ils mettent le sujet le 25, ils ne vont pas voter. Ils vont s'appuyer sur les rapports d'expertise ou les indicateurs ou appuyer sur le fait que ce que nous donnons dans les régions comme éléments c'est très faible. Grosso modo, c'est ce qu'on vient de nous dire pour d'autres régions dans lesquelles ils ont eu le temps de faire. Finalement, même avec le temps de faire, on ne leur donne pas grand-chose. C'est la raison pour laquelle il va se passer quelque chose le 25, mais pas un vote.

M. RABIER, Président

Je n'ai pas dit que les élus voteraient le 25, j'ai dit que le point est prévu par l'entreprise, en lien avec la secrétaire du CCGPF, et bien confirmé le 25. Je ne me suis pas exprimé sur la posture, l'attitude, le choix que feront tels ou tels élus sur le fait qu'ils veulent ou pas voter. Je dis que l'entreprise, en lien et en information complète avec la secrétaire, ne bouge pas cette date. Cela me permet de vous dire que je ne peux pas bouger la date du 10. Une fois que j'ai dit cela, vous avez une

demande d'expertise, je ne vais pas contrecarrer cela même si vous me dites « elle ne dure que deux jours nous voulons quand même la faire, même sous l'angle symbolique ». Nous allons sans doute davantage la préparer qu'elle n'aura lieu parce qu'il y a toujours un petit peu de travail, le cahier des charges, le coût... mais je vais mobiliser mon équipe si c'est nécessaire. Néanmoins, ils auront très peu de temps pour remettre un rapport qu'ils doivent également remettre à la direction. Il faut au moins que nous ayons ce rapport deux jours avant afin que nous puissions l'étudier.

M. KIKOS, Secrétaire

Monsieur RABIER, ne pourrions-nous pas déclencher un CSE extra entre le 10 et le 25 ?

M. RABIER, Président

Non. Cela signifie, si le 10 est un mardi, qu'il faudrait qu'on ait quand même le rapport le vendredi et nous sommes jeudi de la semaine d'avant. Je vous dis que ça me paraît délicat à organiser. Peut-être que les gens vont travailler la nuit...

M. KIKOS, Secrétaire

Monsieur RABIER, vous verrez je vous ai laissé un ouvrage qui fait suite aux travaux d'une expertise de 2006-2007. Nous, nous avons l'habitude de travailler avec ce genre de cabinets. Ils sont déjà dans les starting-blocks, là nous leur transférons les motions de ce matin et celle-là, ils ont déjà les équipes prêtes à faire, y compris sur la base de ce qu'ils ont déjà travaillé dans d'autres régions. Ils arrivent d'autres régions, ils savent quoi demander, comment et comment le traiter. En ce qui concerne le rapport, il ne faut pas s'en faire. Nous n'allons pas avoir un annuaire à consulter le 10 septembre. Cela va être les quelques éléments que vous auriez pu fournir mais nous savons d'avance que la Direction ne donne pas tous les éléments. La Direction donne le moins possible, c'est ce qui ressort pour l'instant des expertises qui ont été votées dans les autres régions. Le constat traduit que les Directions Régionales en donnent vraiment au compte-gouttes et les rapports sont légers. Que nous ayons deux mois ou 15 jours, le rapport sera léger.

M. RABIER, Président

Nous allons être très pragmatiques. Admettons que l'on commence demain à préparer cette expertise. Que demain vous vous organisiez, vous êtes mandatés pour ce travail avec nous et l'expert qui vient demain avec le cahier des charges. Mettons que l'on soit extrêmement réactif pour dire oui à tout ce qui est mentionné dans ce rapport effectivement. Il faut être rapide. Cela veut dire que ça laisse exactement lundi, mardi, mercredi, jeudi si on dit dans quand même que, au pire, il faut que nous ayons un document le vendredi afin que les élus et la Direction puissent étudier pour le mardi 10. Il faut quand même nous laisser 48 heures pour que nous puissions regarder, que nous puissions apporter des éléments de réponse. Cela me paraît complexe. Je pense que je vous l'avais dit, vous êtes dans le symbolique, je ne vais pas bloquer pour bloquer. Ceci étant dit, nous allons regarder les conditions de coût mais il me semble que c'est du 80/20. Ce n'est pas ça le vrai sujet de fond. L'expert travaille avec des éléments. Lundi, si on veut faire des entretiens avec des agents, c'est la semaine de la rentrée scolaire. Excusez-nous mais nous nous mobilisons tout simplement pour assurer les trains... nous n'allons pas répondre à vos demandes. Ce n'est pas possible et ce n'est pas de la mauvaise volonté. La demande d'expertise elle est le

29 août pour un document qui est entre vos mains depuis le 6 juin comme tous les CSE. Comprenez, nous n'allons pas faire des miracles en une semaine. Si on est dans l'ordre du symbolique, on est dans l'ordre du symbolique mais leurs travaux risquent d'être extrêmement théoriques.

M. KIKOS, Secrétaire

Il ne faut pas s'en faire Monsieur RABIER, ce n'est pas à TER Hauts-de-France que nous allons retourner l'organisation de l'Entreprise. Les enjeux sont là-haut. Nous, nous allons être une partie de tout ce qui va être amené comme éléments au national. Nous, nous allons être une partie du dossier, c'est tout. Les éléments de Hauts-de-France plus ceux des autres régions et des CSE nationaux feront partie des discussions et cela va faire un dossier. Les enjeux vont se discuter là-haut. Nous savons très bien que ce n'est pas ici que nous allons faire la révolution ou influencer sur les décisions politiques de la direction nationale.

M. RABIER, Président

J'ai compris, je dis simplement que les conditions que nous mettrons et les travaux d'organisation de ce sujet débutent demain. Je vous le conseille, compte tenu des délais. La condition que je mets c'est que nous devons avoir un rapport vendredi prochain. Nous ne pouvons pas le découvrir en séance le 10. Le 10, nous sommes sur une phase vote ou alors nous échangeons aujourd'hui. J'ai notamment pour l'aspect Fret la présence de Monsieur RAMACKERS. Nous pourrions quand même profiter d'une partie de l'après-midi pour échanger sur certains éléments. Si vous me dites « non, on attend l'expert », sachant les conditions de temps qu'il aura pour bosser... La phase vote du 10 n'est pas une phase d'échanges. Il n'y aura pas de débat le 10. Nous votons oui ou non suivant le rapport d'expert. La phase d'échanges a lieu cet après-midi, le 27, et je vous invite à profiter de l'après-midi en particulier de la présence, pour les agents Fret qui sont concernés, de Monsieur RAMACKERS.

M. WATTEBLED, CGT

Nous ne pouvons pas accepter la proposition que vous nous faites. Ce n'est pas pour ne pas l'accepter mais quelle pertinence nous aurions à demander une expertise si nous en discutons avant ? Il s'agit simplement d'une question de logique. Nous ne pouvons pas discuter de quelque chose alors que nous demandons une expertise parce que nous voulons être éclairés sur les sujets. Nous ne comprenons donc pas, nous voulons avoir l'avis d'un expert qui va nous vulgariser les choses et nous expliquer les choses. Quelle pertinence aurions-nous si nous discutons avant ? Notre expertise n'aurait plus lieu d'être demandée. Il s'agit simplement d'une question de logique. Pour le coup ce n'est pas dogmatique de dire « on ne discute pas ». Ce n'est simplement pas possible.

M. RABIER, Président

Bien sûr, nous avons tous bien compris. Je vous dis simplement que le calendrier étant nationalement comme régionalement intangible, les délais sont courts et la phase vote sera une phase vote. J'ai envie de vous dire que, jusqu'à la fin de semaine prochaine, nous pouvons trouver un créneau pour que l'expert restitue son rapport. L'échange pourra avoir lieu au moment où l'expert rend compte de son rapport. Ce qui signifie, pour le coup, qu'il faut qu'il le rende au moins le jeudi afin que nous organisions quelque chose le vendredi. Il faut laisser aux gens le temps de le lire pour

que vendredi il y ait une phase d'échanges, non pas en CSE, mais en restitution du rapport comme nous le faisons souvent auparavant dans les ICCHSCT. Il y avait la restitution de l'expert avec tout le monde et, dans la foulée, il partait et nous avions l'ouverture du CHSCT. Je vous propose, à ce moment-là, d'organiser un truc où il nous donne son rapport au moins 24 heures avant et qu'il y ait une phase de restitution qui sera la phase de compréhension. Ainsi, vous serez à l'aise le 10 pour voter. Il y aura eu une phase d'échanges. Néanmoins, encore une fois, je respecte les positions de toutes les OS mais il y a des conséquences quand on n'a pas pu, on n'a pas voulu être dans les instances. Là, nous en vivons une de conséquence. Ce dossier compliqué est sorti début juin et on se dit, à un moment donné, « tiens, on n'est pas super à l'aise, il faut qu'on soit aidé ». Je l'entends complètement, de nombreux CSE l'ont fait et c'est légitime d'être aidé. Là, nous sommes pris par le calendrier. C'est simplement cela que je dis depuis tout à l'heure.

M. WATTEBLED, CGT

Monsieur RABIER, nous n'allons pas rentrer dans une dispute stérile ou dans une mise au point où chacun ira de ses arguments. Il s'agit quand même d'un dossier qui va structurer l'entreprise pour les années à venir. Ce n'est pas un petit dossier, ce n'est pas rien. Depuis que vous êtes président au CSE, depuis janvier, nous avons empilé une multitude de restructurations, de dossiers structurants, une multitude d'informations, de réunions, y compris au mois de septembre où nous avons trois CSE, le 29, le 5 et le 10. Nous avons trois CSE en dix jours. Je suis cheminot, je ne suis pas un élu professionnel. À un moment, si le calendrier est aussi tendu que cela, ce n'est pas uniquement de notre responsabilité. Effectivement, nous avons refusé de siéger mais, à mon avis, ça ne vous a pas empêché de valider les dossiers. Toutes les fois où nous n'avons pas siégé, vous avez acté le fait que les dossiers étaient passés mis à part celui-là que vous avez daigné remettre à une autre plénière. Tous les autres dossiers sont passés comme une lettre à la poste, que nous soyons là ou pas. Je veux bien entendre tout et parfois son contraire mais, mis à part ce dossier-là, tous les autres dossiers sont passés. Il vous appartient de détendre le calendrier. Si vous ne voulez pas, c'est que vous avez une position dogmatique et peu importe si nous avons un avis ou un rendu de l'expert qui va dans le bon sens ou dans le mauvais sens. Vous avez votre feuille de route et, à partir du 10, c'est fini, on passe à autre chose. Nous vous le disons depuis longtemps. C'est encore une preuve que, quels que soient les arguments que nous pourrions amener ou ceux d'un cabinet d'expert, vous allez faire fi des restitutions parce que la date c'est le 10 et au 10 on passe à autre chose parce que c'est voté. Nous, nous vous demandons d'essayer de comprendre notre rôle. Nous pouvons vous amener des choses comme ce matin l'expertise sur les risques psychosociaux. J'insiste, sur les risques psychosociaux et non sur le reste. Nous voulons avoir un éclairage pour que les agents vivent mieux le changement ou faire changer de cap l'entreprise. Ce n'est pas rien ce qu'il se passe sur la gouvernance.

M. RABIER, Président

Je vous rejoins sur votre conclusion. Ce n'est pas rien ce qu'il se passe sur la gouvernance. C'est la raison pour laquelle l'Entreprise s'est démenée quasiment tout l'été et avec une volonté, partout, CCGPF, CSE, de donner le dossier début juin pour quelque chose qui se produit au 1^{er} janvier. On avait donc plus de six mois. Nous, nous avons un calendrier où tous les CSE présentaient cela en consultation.

D'ailleurs, certains n'ont pas notre démarche de le présenter en deux fois, au moins une phase d'échanges et une phase vote ultérieure. Nous, c'est notre spécificité et tant mieux. Il y a des CSE où la présentation et le vote se font le même jour. Pour différentes raisons, je ne reviens pas dessus, le 27 n'a pas pu être exploité. J'ai considéré qu'il s'agissait d'un dossier structurant important et quand la demande m'a été faite début juillet par Monsieur le Secrétaire et je ne sais plus quelle organisation syndicale présente, j'ai accepté de fixer un nouveau créneau fin août parce qu'il s'agit effectivement d'un dossier important. Le recours à l'expertise, je ne cherche pas à l'empêcher, comprenez-moi. Je vous dis simplement qu'il est contraint dans les délais. C'est simplement ça que je dis depuis tout à l'heure. Je n'ai jamais dit que je ne voulais pas d'expertise.

M. WATTEBLED, CGT

Je n'ai pas dit cela. J'ai simplement dit que vous ne vouliez pas détendre le calendrier.

M. RABIER, Président

Non, ça en revanche je suis clair. Il y a effectivement une divergence. Tout à l'heure, la divergence était sur l'arrêt des réorganisations et des dossiers. Là, encore une fois, la divergence ne porte pas sur l'expertise, sur ce qu'elle pourrait apporter, sur l'éclairage, le bien-fondé qu'elle pourrait avoir, je ne mets pas cela en cause. Je mets en cause le fait qu'elle est dans un calendrier qui me paraît extrêmement difficile à tenir. Monsieur le Secrétaire l'a dit, Emergences a déjà travaillé dans beaucoup de CSE. Pour tout vous dire, je n'ai pas eu le temps de discuter avec mes collègues pour savoir comment s'étaient passées les expertises. Nous nous verrons mi-septembre avec les collègues DRH de la DGTER et cela nous permettra d'échanger. Vous m'informez que les experts sont insatisfaits, c'est ce que j'entends, des données qui ont pu être remontées par l'entreprise. Nous, sur TER Hauts-de-France, nous voulions profiter de cet après-midi non pas pour traiter du sujet complètement, encore une fois je ne mets pas en cause l'expertise... Il y avait le DET du Technicentre, le gros du sujet humain touche essentiellement 143 personnes du Technicentre qui travaillent pour l'activité Fret et qui vont se retrouver à la nouvelle SAS Fret créée au 1^{er} janvier. Cela me paraissait complètement légitime que vous ayez quelques informations là-dessus parce qu'elles ne sont pas neutres pour les membres élus que vous êtes comme pour les personnels qui sont déjà informés et qui ont déjà un certain nombre d'informations. D'où cette phase d'échanges renouvelée parce que je ne voulais pas bâcler ce dossier. Ma position est claire, pour le calendrier, je n'ai pas de marge de manœuvre, j'ai quand même fait cet effort pour être certain du coup. Effectivement, si Monsieur JAUBERT m'avait dit « oui, nous allons le décaler », cela aurait été différent et je pouvais moi aussi décaler. Je suis enclenché comme tous les autres CSE et je vous dis simplement que l'expertise est délicate à organiser en quelques jours. Moi, je suis prêt à jouer le jeu du « quelques jours » si c'est possible, dès demain pour se mettre d'accord mais il faut que nous ayons un rendu quand même au moins 24 heures avant pour que chacun puisse en prendre connaissance. Le 10, c'est une phase vote et il y a d'autres dossiers à l'ordre du jour. Il faut que nous organisions quelque chose avant le 10 afin que nous ayons ce débat sur les points qui pourraient être complémentaires à ceux que nous pouvons voir cet après-midi, ni plus ni moins. Je n'ai aucune animosité, je ne suis pas en train de m'engueuler quand je dis cela, je dis simplement les faits.

M. WATTEBLED, CGT

Moi non plus, mais êtes-vous sûr de Monsieur Jean-Robert JAUBERT ? Il me semble que c'est lui qui avait fait une note sur les repos pendant la grève de 2018...

M. RABIER, Président

Je ne veux pas qu'on enregistre cela. Trêve de plaisanteries, pour le calendrier, j'ai mis le haut-parleur, j'ai un témoin à côté de moi. Si vous n'avez pas confiance en moi, faites-lui confiance. Aujourd'hui, je suis sûr des informations qu'il vient de me donner il y a 15 minutes. De deux choses l'une, il s'agit d'un dossier important, je doute fort que vous ayez zéro question au moins sur les agents Fret. Maintenant, nous pouvons attendre qu'il y ait quelques jours d'expertise, pourquoi pas. Nous aurons peut-être le débat fin de semaine prochaine mais c'est dommage parce qu'il est là. Concrètement, souhaitez-vous que nous vous donnions quelques explications très ciblées sur ce sujet ou souhaitez-vous que nous stoppions ce CSE ? Je suis très ouvert. Dites-moi ce que vous voulez que cela soit clair.

M. WATTEBLED, CGT

On va faire un tour de table Monsieur RABIER mais je vous ai donné mon avis. Nous vous demandons une expertise, donc nous n'allons pas discuter avant l'expertise sinon quelle pertinence d'avoir une expertise. Néanmoins, chacun peut s'exprimer.

M. DEBAST, UNSA Ferroviaire

C'est pareil pour nous. Nous avons fait une demande d'expertise donc nous allons maintenant attendre le rendu de l'expertise. En ce qui concerne le rendu que vous devez faire au niveau national, vous avez arrêté la date du 10, mais il y a peut-être une autre date qui pourrait correspondre la semaine suivante. Cela permettrait de décaler d'une semaine pour l'expertise.

M. RABIER, Président

Y a-t-il d'autres réactions ?

M. TAILLEZ, CFDT

[Inaudible], c'est compliqué.

M. RABIER, Président

Dont acte, je regrette une nouvelle fois et sincèrement qu'il n'y ait aucun échange de fond sur ce dossier structurant. Cela touche plusieurs dizaines d'agents et je trouve que nous avons des rendez-vous manqués sur ce dossier structurant. Je crains, pour ma part, que nous ayons des éléments insuffisants et limités même si on était capable d'activer un travail d'expert en quelques jours la semaine prochaine, ce que je souhaite.

M. WATTEBLED, CGT

Monsieur RABIER, je ne peux tout de même pas vous laisser dire cela. Sous-entendu, si les agents vont mal avec la réforme c'est parce qu'on n'en a pas discuté en CSE. Ce n'est pas ici qu'on fait la révolution. Depuis que vous avez mis en place les CSE, nous n'avons pas eu un volant pour nous, aucun. Toutes les remarques que nous vous avons faites, vous ne les avez pas prises en compte. Nous sommes autour de la table, nous avons fait un effort, il y a quand même une avancée. En revanche, il n'y

a toujours pas une remarque que nous avons faite qui est prise en compte. Effectivement, nous ne voulons pas discuter. Je vous l'ai expliqué, ce n'est pas dogmatique, c'est même chiant de ne pas en discuter si Monsieur RAMACKERS est là. Nous demandons une expertise pour que nous soyons éclairés. Pourquoi demander une expertise si nous en avons discuté avant ? Il s'agit d'une logique pure, ça a toujours été ainsi. C'est une question technique. Marc le disait, vos dirigeants font des remarques sur notre attitude et sur comment nous faisons les choses, nous font parler ou nous font dire des choses que nous n'avons jamais dites ou pensées. Nous, nous sommes là pour travailler et pour défendre les salariés. Nous ne sommes pas là pour faire la chaise vide ou pour mettre des bâtons dans les roues. Nous sommes là pour que vous nous écoutiez et nous, nous faisons remonter ce qu'il se passe sur le terrain. Ce n'est pas parce que nous n'allons pas en discuter aujourd'hui que les agents vont aller plus mal et ce n'est pas parce qu'on en aurait discuté qu'ils vont aller mieux. En effet, ce que nous allons vous dire, vous n'allez pas le prendre en compte.

M. RABIER, Président

Je n'étais pas du tout sur ce terrain-là et je n'insinuais rien du tout dans mon propos. Je le dis, je ne pensais pas aux agents quand je disais cela. Je disais qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué entre les élus que vous êtes, représentants syndicaux, et nous, représentants de la direction. Je disais simplement cela. D'ailleurs, les travaux d'information, de questions/réponses vis-à-vis des agents ont en partie commencé. Vous en conviendrez, nous ne pouvons pas laisser des agents dans les questionnements. Il a fallu qu'on leur décrypte un petit peu les conséquences pour eux parce que ce n'est pas évident de lire tous ces dossiers. C'est simplement cela que je voulais que Monsieur RAMACKERS vous explique, très simplement, avec ses mots. Je voulais qu'il vous explique ce qui a déjà été fait, avec quoi les agents ne sont pas à l'aise, point barre. Ça n'allait pas plus loin que cela et je n'insinuais rien d'autre.

M. RAMACKERS, DET Technicentre HDF

Bonjour à toutes et à tous. Sans aller sur le sujet de l'expertise qui est demandée, je suis tout à fait ouvert, là, pour vous apporter des éléments face à des questions que vous pourriez avoir à la lecture du dossier pour permettre une meilleure compréhension. Ensuite, si vous souhaitez savoir ce qui a été fait depuis le 6 juin, je suis là pour répondre à vos questions. C'est vraiment de l'éclairage. Il y a des experts qui vont analyser. Là, nous sommes sur un éclairage du dossier. Comme le dit Raphaël, je viens de rouvrir le dossier, le tome 2 fait 36 pages, le tome 1 je ne sais plus combien. Nous avons effectivement des dossiers qui nécessitent une lecture assidue, soutenue, et si on n'a pas la connaissance précise d'un domaine, on peut avoir des questions et c'est tout à fait normal. Si vous souhaitez avec des éléments d'éclairage, pas d'expertise, d'éclairage pour certains éléments du dossier, je suis prêt à répondre à vos questions si tant est que j'aie les réponses, bien entendu.

M. KIKOS, Secrétaire

Chacun s'est exprimé, on ne va pas revenir dessus et sur les positions de tous. Simplement, sur les délais et sur la demande d'expertise, vous l'avez dit, vous étiez au courant de ce qu'il se passait dans les autres régions. J'ai eu le cabinet Émergences qui a déjà travaillé sur ces sujets-là dans d'autres régions. Nous vous le disions, ils sont prêts à faire feu. Ils ont l'habitude de travailler sur ces dossiers-là. Il

n'existe pas de sujet si vos services répondent rapidement à Emergences et que le contact est pris rapidement. Nous ferons cela dans les temps déterminés et vous verrez, il s'agit d'un cabinet qui a l'habitude de travailler sur l'environnement SNCF. Nous n'avons pas pris une 2 CV non plus. Je veux vous dire que c'est quelque chose qui est déjà dans les tuyaux depuis un certain temps et il faut les laisser bosser. La durée, c'est davantage eux que ça regarde. Ils nous disent qu'ils sauront faire, dont acte.

M. RABIER, Président

Je propose, Monsieur KIKOS, que le premier rendez-vous ait lieu dès demain avec mes services du département RS et le cabinet Émergences pour cadrer tout de suite afin qu'ils puissent travailler dès lundi. Je ne suis pas inquiet, c'est le calendrier qui m'inquiète, ce n'est pas le cabinet Émergences.

M. TOURNAY, UNSA Ferroviaire

Je réitère ce que Monsieur WATTEBLED disait, nous avons fait des efforts, cela fait plusieurs fois que nous vous demandons des choses et encore une fois, c'est toujours à votre insu et jamais aux autres. Il n'y a pas de réponse. Nous vous demandons simplement de reculer d'une semaine. Nous faisons des efforts, ce serait bien que vous nous renvoyez aussi la pareille.

M. RABIER, Président

Il y a eu une réponse, elle ne vous convient pas mais il y a eu une réponse.

M. LECOMTE, RS CGT

Simplement pour compléter ce que dit Jean-Jacques, nous sentons quand même un blocage de votre part. C'est ce que je ressens vis-à-vis de vous. Déjà, vous aviez dit « il y a la rentrée scolaire et je ne suis pas certain que tous les agents pourront être disponibles pour l'expertise ». On doit assurer le service tous les jours, Monsieur RABIER, pas uniquement à la rentrée scolaire. Quand il y a une expertise dans l'année, les agents sont aussi occupés. La rentrée scolaire ne change rien. Vous utilisez cet argument pour dire déjà que cela ne va pas être évident de la faire. Nous faisons des efforts mais de votre côté je ne ressens pas du tout les efforts. Je suis désolé de vous le dire, Monsieur RABIER. Entre le 10 et le 25, il y a quand même un certain nombre de jours. Quand on veut vraiment être dans le dialogue et dans la négociation, il faut, à un moment donné, faire des avancées des deux côtés. Là, je vois que c'est compliqué de votre côté. C'est votre position, vous avez vos réponses, elles sont comme ça et nous ferons avec, ne vous inquiétez pas.

M. RABIER, Président

Merci, bon retour à tous.

La séance est levée à 15 h 54.